

La conférence de presse du 6 mai marque un point de bascule

Des mots qui résonnent tellement fort, ils sont tellement précis qu'ils ne sauraient prêter à aucune ambiguïté. « Si le

peuple me demande de rester au pouvoir au-delà de mon mandat, je resterai » (...). « Si la guerre se poursuit, il sera impossible d'organiser les élections » (...). « Le peuple

pourrait être sollicité par voie référendaire afin qu'il se prononce sur la question du changement de la Constitution ». Mercredi 6 mai 2026, à la Cité de l'UA, face à deux cents

journalistes congolais, face à des correspondants des médias étrangers, devant la Première ministre, des membres du Gouvernement, en direct à la RtnC et sur des médias en

ligne, le Président de la République a fait sa part, marquant un moment d'Histoire du pays. Trois heures qui sont un point de bascule. Le seuil critique atteint. **Pages 4 et 5.**

THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

international

SINCE 1989

N°1663 | mardi 12 mai 2026 | 20 pages €7 \$8

Guerres dans les sociétés de l'État

Ces trois idées répandues, qui se vendent parfaitement au Congo s'agissant des entreprises et des services de l'État.

La première ? «Le Directeur Général a la signature. Il n'en est rien du Président du Conseil d'Administration», le PCA. La deuxième ? «Le

Conseil d'Administration passera, les forces structurées de barrage, enfouies au sein de la Direction Générale (qui sont manipulées par le Directeur

Général soutenu par ses mentors) resteront». La troisième ? «Le Président du Conseil d'Administration est un salarié du Directeur Général », payé

par le Directeur Général (comment et quand celui-ci veut). D'où ces guerres récurrentes qui donnent le tournis aux résultats... **Page 9.**

Comment le peuple Kongo prit sa liberté

État Indépendant du Congo, Congo-Belge, République démocratique du Congo, Zaïre, République Démocratique du

Congo. Notre pays a changé de nom nombre de fois. Il a connu subdivisions, districts, provinces, des allers-retours sans cesse, création, démembrement, regroupement, démem-

brement, souvent justifiés, des conflits entre leaders. Tel dans l'espace Kongo qui comprenait à l'origine le Kongo Central, le Kwango-Kwilu et formaient la province de Léopoldville

(l'espace appelé jadis Stanley-Pool) avant que le Bas-Congo (Kongo Central) sous l'emprise de l'Abako, l'Alliance des Bakongo, ne s'en aille, ne fasse sécession avec à la tête

Gaston Diomi Ndongala après un échec aux élections qui donnèrent la victoire au PSA, le Parti Solidaire Africain, aile Cléophas Kamitatu. Retour à nos origines. **Pages 7 et 8.**



Au Kwilu, les députés exposent le très puissant DG mais postposent son sort

Certainement jamais une plénière de l'Assemblée provinciale n'avait été autant suivie à Bandundu Ville, dans la province du Kwilu, à Kinshasa, par la diaspora. Jamais elle n'avait fait autant salle pleine. Il y avait même des élus qui avaient longtemps brillé par leur absence et qui s'étaient fait annoncer ce jour-là.



De g. à dr., le gouverneur de la province du Kwilu, Dr. Philippe Akamituka Ndolo et le Président de l'Assemblée provinciale, Me Claude Kumpel Mpsi. DR.

Signe d'enjeu majeur. Même ses frères et camarades n'en croyaient pas leurs yeux, leurs oreilles. Une histoire longtemps connue de tous mais qui ce jour-là était publiquement dénoncée. « Cela m'a glacé le sang », confie un élu. « C'est mon frère. Il est de la même circonscription électorale que moi. Il est d'Idiofa. Mais ce que j'ai entendu dans la salle, et que je soupçonnais, est inacceptable. Pensons d'abord Kwilu. Pensons Peuple kwilois. Avec cette gestion chaotique d'une régie financière existentielle, il n'y a aucune chance de conduire la province dans la bonne direction ». En prenant ses fonctions le 9 juin 2025, à Bandundu Ville, à la tête de la DGREK, la Direction Générale des Recettes du Kwilu, Égide Wawende Waki, l'ancien député provincial nommé Directeur général en succédant à Jean Lundenge Lumpora, avait fait rêver lors de la cérémonie de remise et reprise placée sous la présidence de l'inspecteur général de la territoriale. Si Jean Lundenge Lumpora avait salué le travail accompli en invitant son successeur à poursuivre les réformes engagées, Égide Wawende Waki a assuré qu'il s'engageait à lutter contre le détournement de fonds publics et qu'il travaillerait à maximiser les recettes pour le développement du Kwilu. Que n'a-t-on pas entendu ce jour-là de la bouche du Député PA (Parti pour l'Action)-AAAP (Alliance des Acteurs Attachés au Peuple) Yerki Muzama Muzinga? Invoquant le Règlement Intérieur de l'Assemblée provinciale, particulièrement les art. 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171 et 172, de même que « le

devoir de redevabilité », Yerki Muzama Muzinga a interrogé son ancien collègue Égide Wawende Waki l'invitant à ce qu'il s'explique devant la représentation provinciale et réponde à vingt-cinq questions.

25 QUESTIONS QUI GLACENT LE SANG.

Les vingt-cinq questions qui glacent le sang des observateurs, « ternissent l'image de la province », en commençant par l'Assemblée provinciale d'Idiofa, Égide Wawende Waki ?

1. Pourquoi les recettes des grandes entreprises de la province (Braz-Congo, Vodacom, Airtel, Africell, Orange, SEP-Congo, Snél, Régideso, Afrifood, etc.) sont-elles perçues par « Maboko Banque », en clair, par des individus et, du coup, non traçables, logées à un compte de fonctionnement de la DGREK et non au compte officiel de la DGREK ?

2. Pourquoi les taxes, dans les villes de Kikwit, de Bandundu et dans nombre d'autres centres commerciaux, se paient avec une quittance manuelle au lieu que cela se fasse par la banque ?

3. Quelles dispositions légales autorisent le D-G de la DGREK à recourir au système M-Pesa via son numéro personnel et celui de son comptable pour la collecte des recettes publiques ?

4. Quelles garanties de traçabilité et de sécurisation a-t-il mises en place ?

5. Comment ces fonds collectés via M-Pesa sont repartis entre les composantes de la Troïka », à savoir, l'Assemblée provinciale, le

Gouvernement provincial et la DGREK ?

6. Quels pourcentages reviennent à chacune de ces composantes ?

7. Quelle est la base légale de la prime de contentieux accordée aux viseurs internes ou externes ? (Ici, le Député réclame la décision reprenant la clé de répartition) ;

8. Comment expliquer que le Directeur Général de la DGREK ait notifié des nominations à certains agents sans aucune base légale, à savoir un acte de nomination par arrêté du Gouverneur ?

9. Le Directeur Général de la DGREK a-t-il une vision à moyen terme qui permettrait une gestion efficace, transparente de la DGREK ainsi que la bonne gouvernance prônée par le pays ?

10. Dans le cadre de cette vision, a-t-il des objectifs chiffrés à présenter à l'Assemblée provinciale ?

11. Depuis sa prise de fonction, a-t-il entrepris des réformes concrètes au plan administratif, financier, fiscal, comptable et des infrastructures ?

12. Quelles sont les réformes qui ont réellement produit des résultats mesurables ?

13. Le Directeur Général de la DGREK dispose-t-il d'un barème salarial des agents et cadres de la DGREK ?

14. Si oui, peut-il le présenter à l'Assemblée provinciale ;

15. Comment justifier les écarts de rémunération entre le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint et d'autres directeurs et agents ?

16. Sur l'enveloppe allouée à la DGREK, quel pourcentage est consacré à la paie et aux autres

charges ?

17. Cette répartition est-elle soutenable à long terme ?

18. Le DG peut-il éclairer les élus sur une mission effectuée par lui à Loange ?

19. Quel était l'ordre de mission qui avait permis cette mission, signé par quelle autorité ?

20. Combien de réunions de travail le DG a-t-il déjà eues avec le Gouverneur et le ministre des Finances ?

21. Peut-il en transmettre à la plénière les procès-verbaux correspondants ?

22. Peut-il présenter à l'Assemblée la situation détaillée des recettes de juillet 2025 à mars 2026, les impôts, les taxes, redevances et autres droits ?

23. Quelles sont les entités les plus performantes et pourquoi ?

24. Sur les écarts de paie de la DGREK, ceux-ci sont-ils encadrés par un texte légal ? (Des preuves documentées indiquent des revenus mensuels ci-après : D-G : 3.500.000 CDF (prime 500.000 CDF), soit 4.000.000 CDF ; D-GA : 2.500.000 CDF (prime 500.000 CDF), soit 3.000.000 CDF/mois ; Directeur : 500.000 CDF/mois (sans prime), soit 500.000 CDF/mois ; Chef de division : 300.000 CDF/mois (sans prime), soit 300.000 CDF/mois ; Inspecteur : 250.000 CDF/mois (sans prime), soit 250.000 CDF/mois.

25. Si l'arrêté du Gouverneur institue les mêmes grades aux inspecteurs de la DGREK et aux chefs de division, comment justifier une « incapacité à lire et à appliquer les textes règle-

mentaires » ?

Selon des enquêtes, plusieurs agents de la DGREK font état de pratiques du tribalisme, de népotisme et d'égoïsme dans le chef du Directeur Général. Celui-ci favoriserait des inspecteurs de son axe, ceux de la ville de Kikwit, où sont repris « ses enfants, nièces, cousins, amis ». Au total, le D-G de la DGREK Égide Wawende Waki est soupçonné de « pillage de recettes provinciales en toute impunité ». Face à cette épreuve, va-t-il s'en sortir sain et sauf ?

COMMENT SAUVER LA PROVINCE ?

Face à ce scandale financier - du « siècle » certainement -, comment préserver la province, préserver l'image, préserver la cohésion ? Que faut-il sauver ? Comment l'Assemblée provinciale veut atterrir dans ce débat sans trop de dégâts ? Si une grande majorité de députés réclame la sanction - la sortie de Wawende Waki de la DGREK - il existe dans tout débat des aspects dans un jugement. En l'espèce, le Directeur Général de la DGREK, originaire du territoire (circonscription électorale) d'Idiofa, comment son départ sera-t-il vécu par une population facile à manipuler politiquement ? Dénoncé par un député du territoire (circonscription électorale) de Masimanimba, la suite sera-t-elle facile à gérer ? Faut-il craindre un conflit, un affrontement entre deux territoires (circonscriptions) ? La question est vue et revue. Certains ne cachent pas une crainte.

Doit-on ouvrir la boîte de Pandore, la jarre interdite qui libérerait tous les maux de la province au point de la mettre en danger ? Si oui, comment ?

Le député PA-AAAP est-il prêt à porter seul le chapeau ? Ne faut-il pas poser les questions et laisser la « communauté » - le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, l'électeur souverain primaire à l'heure du choix - décider par consensus ?

Au moment où Le Soft International couche ces lignes, toutes les options sont sur la table mais nul ne sait ce que les députés du Kwilu allaient décider, eux qui ont tant respecté la tenue d'une procédure démocratique, ce que le président de l'Assemblée provinciale, Me Claude Kumpel Mpsi pense - motion incidentielle suspensive ? motion de défiance ? - ce que pense le gouverneur de province, le Dr. Philippe Akamituka Ndolo, l'homme dont le pouvoir discrétionnaire avait conduit à la désignation d'Égide Wawende Waki à la tête de la DGREK, ce que Égide Wawende Waki lui-même pense de cette « corde au cou » qu'il porte et qu'il va traîner longtemps, selon l'expression du député Paulin Kiyankayi, lui-même originaire d'Idiofa. À ce qu'on en dit, à l'heure d'aller sous presses, le député Yerki Muzama Muzinga n'aurait pas été satisfait des réponses données par Égide Wawende - on cite le cas avéré du fils du Directeur Général embauché comme inspecteur au poste de Kikwit, son salaire dépasse celui de son supérieur, le chef de centre - mais Yerki Muzama Muzinga dit avoir fait sa part sans nullement chercher à tirer un profit personnel de sa démarche.

Il ne veut pas s'inscrire sur la liste de « ces Congolais qui passent leur temps à se trahir, à se haïr, à se jalouser, à s'entre-tuer, chacun voulant prendre la place de l'autre », comme l'écrit le professeur Jean-Paul Yaidi Mayinzambi, dans son ouvrage Le procès de la Société congolaise, Kinshasa-Wavre-Bruxelles, 2017, 200 pages. Il veut laisser la parole aux autres.

D. DADEI

Évitez le réseau Vodacom pour vos connexions, allez voir un autre réseau

C'est sérieux. Très sérieux. Le témoignage que cet homme porte est documenté, bien documenté. Il est partagé par des millions d'abonnés Vodacom au Congo et dans le monde.

« Samedi 9 mai, j'ai perdu 100 \$US en 30'-40'. Je venais de me faire charger - comme on dit - à l'UPN Marché, commune de Ngaliema, à Kinshasa, des unités pour 100 \$US, ce que je fais généralement, payés cash auprès d'un kiosque. J'ai vu d'abord 1\$US être chargé dans mon téléphone, puis 99 \$US. Je me suis dit : « ça y est : j'en ai au moins encore pour un mois, pour 30

jours ». Aussitôt après, j'ai transféré 10\$US (30 jours) pour activer mon forfait habituel, soit 4JS8 Internet. Et, immédiatement, je me suis remis sur mon portable Iphone Apple de dernière génération, et sur mon ordinateur portable, un McIntoch de dernière génération. Puis, trente-quarante minutes plus tard, tout s'est arrêté, net. Plus de connexion. Problème de réseau ? Certainement. J'insiste. Rien. Une troisième fois, même résultat », raconte un client Vodacom de longue date.

IL DÉCIDE D'ESTER EN JUSTICE.

Il a entendu trop de mal sur ce réseau cellulaire d'origine sud-africaine Vodacom Congo Sprl, copropriété, avec la firme Keratsu Holding SA, de la famille Kabila, depuis le

père, passée à la succession Kabila. Mais la fidélité intacte de ce client face à un choix de réseau et qui, quand il a choisi, y reste généralement, ne lui fait pas généralement changer d'avis. Sauf s'il est face à un drame, face à l'inacceptable. L'homme a certes d'autres numéros, sur d'autres réseaux, sur trois ou quatre smartphones mais il tient en mains habituellement le réseau Vodacom même quand il se déplace dans le pays ou à l'étranger.

« Là c'est terminé. J'en ai absolument marre. J'arrête avec ce réseau. Je ne mets pas mon téléphone sous la table mais c'en est fini de me promener avec ce réseau », poursuit-il. La suite de l'histoire le convainc plus que jamais. Elle est plus triste. Ayant dépêché deux de ses agents - un homme

et une dame - auprès du kiosque commercial vendeur, il apprend que la seule chose qui lui reste à faire est de contacter le Service Clients du réseau. C'est ce service seul qui peut/va régler la question.

L'espoir renaît. Après deux ou trois essais sans résultat, l'homme a enfin en ligne une dame qui veut que le client lui raconte l'histoire, « toute l'histoire, cher Monsieur ».

En trois-quatre minutes, et devant ses agents dont la dame qui avaient été acheter les unités au marché UPN et qui suivent en direct l'échange, le client raconte. La dame du Service Clients approuve totalement le récit qu'elle entend en disant se référer aux données qu'elle reçoit des ordinateurs.

Elle donne même d'amples précisions sur l'heure et les secondes où l'achat est intervenu, les détails de cet achat, etc.

MIKO RUTAYISIRE DE RETOUR.

L'espoir est réel mais la conclusion de la dame Service Clients - « cher Monsieur, vos 100 \$US ont été absorbés par l'usage que vous avez fait de l'Internet » - met l'homme hors de lui. Le client n'en peut plus. Il sent qu'il a été escroqué. Il décide de porter plainte. Il est convaincu qu'il est victime d'une escroquerie. Il décide de porter plainte. Il demande le nom et prénom de la dame qu'il a au téléphone mais celle-ci ne donne que son prénom et quand le client insiste pour avoir le nom, la dame explique que « le principe de la société consiste à ne jamais communiquer le nom ».

Quand il s'agit d'un homosmartophonique, qui use l'Internet depuis que ce service est né, qui parcourt les continents de part en part, monte dans des avions où il utilise l'Internet, il jure que le monde a changé, que le crime court la rue.

Est-il possible qu'en usant l'Internet, celui-ci ait pu avaler 100\$US (soit 240.000 CDF) en moins d'une heure ? Encore que cet homme n'invente rien de son histoire dès lors que la firme Vodacom elle-même peut retracer/et a retracé les achats, sait notamment que les 100\$US ont permis d'acheter des mégas de 10\$US depuis Iphone qu'il s'est mis à utiliser sur le portable Apple. Il lui restait donc en stock et pour les appels au moins 90\$US. Comment ces 100\$US (240.000 CDF) ont été avalés par le réseau Vodacom en moins de 30-40' ? Le Congo est-il revenu

aux années Télécel, la première compagnie de téléphonie mobile, créée à Kinshasa en 1987 par la firme américaine American Telephone & Telegraph, AT&T et le Rwandais Didier Miko Rutayisire qui vendait une minute de connexion à 16 \$US? Ou le crime est-il commis en permanence sans peut-être que les clients ne s'en rendent compte ?

L'une des questions pertinentes est certainement celle-ci : combien les réseaux de ce type prennent-ils aux Congolais, à leurs « clients »? L'État - les pouvoirs publics - congolais, la société civile qui veille a/ont besoin de combien de temps pour découvrir, dénoncer ce crime, sévir légalement contre ce crime parfait qui se commet toutes les semaines, tous les jours, toutes les minutes?

Faut-il continuer à laisser tomber les bras ? Combien « touchent-ils en retour contre le peuple congolais, contre les clients ? »

Comment ne pas rappeler cette « entente cordiale » intervenue entre un grand patron français cité dans nombre de scandales financiers dans son pays, dont le réseau cellulaire au Congo avait été « saisi, la main à la pâte, qui était prêt à débours des millions de dollars à l'État congolais mais qui, arrivé au Congo, à Kinshasa, fut incroyablement sauvé par un Premier ministre »? « Dénoncer, c'est un service citoyen que je rends. Sous d'autres cieux, je me serais fait payer des millions. Mais ici, calme parfait ! Combien de temps faut-il accepter de se faire escroquer ainsi. En tout cas, fini avec Vodacom ! Je passe à un autre réseau », conclut l'homme désabusé.

D. DADEI ■

Macron et la France font le constat amer : n'ont pas le carré africain

Au Kenya, le président français en fin de course politique a affirmé que l'ère du « pré carré » français en Afrique est « terminée ».

Au deuxième jour de sa tournée africaine, celui à qui il reste plus que quelques mois, qui s'est fait évincer du débat politique interne, ne fait désormais qu'aller faire ses adieux, a quitté Alexandrie, en Égypte, où il avait inauguré le nouveau campus de l'université Senghor de la Francophonie. A Nairobi, Afrique de l'Est, il s'est entretenu en tête-à-tête avec son homologue kényan William Ruto. Dans une conférence française conjointe, Macron a assuré que l'époque du « pré carré » de la France en Afrique francophone est « terminée » depuis 2017, date de son arrivée au pouvoir. Il est à Nairobi à l'occasion du sommet Africa Forward (11-12 mai 2026) pour repenser le partenariat entre la France et le continent africain. À son arrivée, il s'est rendu directement à la State House, le palais présidentiel kényan, pour

une rencontre bilatérale avec William Ruto.

DUR FACE AU MALI.

Alors que les relations se sont tendues, et même ont été rompues avec plusieurs pays d'Afrique francophone, Macron a traversé la rue pour aller dans un pays anglophone organiser ce sommet. C'est la première fois qu'il a lieu dans un pays anglophone. Interrogé, Macron gêné a répondu vouloir regarder l'Afrique comme « un tout ».

« C'est un continent que je ne veux plus que la France regarde d'un côté comme étant un pré carré où les dirigeants d'entreprises auraient

en quelque sorte tous les droits ou tous les contrats qui leur seraient garantis parce que c'était l'Afrique francophone, où parfois certains considéraient que la France donnait une forme d'assurance-garantie quoi qu'il advienne en étant là à faire ou défaire les gouvernements. C'est fini. Depuis 2017, c'est terminé cette époque. D'abord parce que bien avant 2017, nos entreprises avaient commencé à perdre des parts de marché en Afrique francophone, on le commentait peu mais c'était le cas parce que c'est compétitif l'Afrique, à juste titre. Et parce que je crois à un

partenariat équilibré. Et donc la transformation qu'on fait depuis 10 ans. C'est une transformation qui a consisté à dire : partout en Afrique, on croit à la souveraineté des États et à leur intégrité territoriale. Il y a un coup d'État au Mali ? Vous ne voulez plus de la France parce que vous ne voulez plus vous battre contre le terrorisme ? On s'en va ! Comme on dit en bon français, « no offense ». Malheureusement, l'actualité montre que ce n'était sans doute pas la meilleure décision que les putschistes maliens avaient pris pour leur pays ».

avec AGENCES ■

LA PRÉCISION DU FAIT
LA RECHERCHE DU DÉTAIL
LA PUISSANCE DU VERBE
LA FORCE D'UN MÉDIA.

THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER
international

SINCE 1989

Qui a pu ainsi exposer la Première ministre ne sait rien de rien

Celle/ celui qui a entraîné la Première ministre, Cheffe du Gouvernement de la République, Mme Judith Suminwa Tuluka, sur ce terrain-là, de cette manière-là, n'en sait rien ou pas grand-chose de la société, du métier, de la com', de la politique, rien et rien de tout... Ne nous cachons pas le visage. Ne nous cachons pas la vérité. Les occasions offrent les opportunités. Ne pas dire un mot, ne pas tenter un recadrage, se taire dans toutes les langues, est signe d'irresponsabilité, signe d'abandon du Congo. A-t-elle fait confiance à des personnes sans connaissance, sans compétence, sans réseaux ? Cela arrive mais fort dommage! Qui ignore que tout réside dans le casting n'en sait rien de la vie... politique voire de la vie tout court. À la Présidence de la République, le Chef de l'État s'en est aperçu. Il n'avait de cesse de s'en plaindre. Tard? Qu'importe ! Ne dit-on pas mieux vaut tard que jamais ? Il a procédé au changement dans le secteur. C'est déjà ça. Observons le résultat.

LE CONTENANT C'EST LE CONTENU. Rappel des principes rudimentaires. Ceux enseignés dans les écoles en l'espèce à l'entrée. Le contenant c'est le contenu. Le contenu c'est le contenant. C'est l'interdépendance totale entre la forme (le contenant) et le fond (le contenu). Le contenant est le récipient, l'espace (la boîte, la bouteille, le cadre). Le contenu est la matière ou l'information à l'intérieur (le liquide porté, l'idée portée, le message porté). Aller à tombeau ouvert en chambre et chercher à y trouver qui l'on cherche suppose la maîtrise préalable des extérieurs. Nul homme censé ne s'y risquerait autrement. Rappelons que la forme extérieure amène au fond. Le récipient, l'espace, le cadre, l'emballage, le packaging, le format, l'apparence, la



Mme Judith Suminwa Tuluka nommée le 1er avril 2024 Première ministre par le Président de la République. DR.

structure, l'image, c'est ce qui influence ou définit la valeur et la perception de ce qui est à l'intérieur. C'est ce qui définit le cadre de référence et la limite du contenu. C'est ce qui influence et détermine la valeur et la compréhension du message ou produit final. C'est ce qui influence fortement le jugement sur la qualité du contenu. C'est ce qui façonne la perception de ce que cela renferme. Cela suggère que l'on ne peut pleinement apprécier le fond sans le contenant, car le second donne forme au premier, que cela influence fortement le jugement sur la qualité du contenu. Au fait, le contenant n'est-il pas toujours privilégié ? Ne juge-t-on pas une personne par son allure ? Wilfred Bion explore comment le cadre émotionnel abrite et forme les expériences vécues. L'apparence extérieure est si forte qu'elle devient indissociable du produit, ou elle peut tromper sur la qualité de ce qu'elle renferme. Qui a pu

entraîner la Première ministre de la République Judith Suminwa Tuluka sur un tel plateau de télé, dans ces conditions, de cette manière, n'en sait rien ou pas grand-chose de la société, n'en sait rien ou pas grand-chose du métier, n'en sait rien ou pas grand-chose de la com', n'en sait rien ou pas grand-chose de la politique, n'en sait rien de rien de tout... La Première ministre avait-elle fait tant confiance à des personnes sans connaissance, sans compétence, sans réseaux ? Cela arrive. Hélas ! Mais qui ignore que tout réside dans le casting n'en sait rien de la vie. On ne déplace pas ainsi la Première ministre/le Premier ministre (Chef/ Chef de gouvernement) d'un pays. Elle/il ne se rend pas comme ça où que ce soit. Elle/il ne parle jamais ainsi. Elle/il a besoin au préalable de savoir qui l'invite, où on l'invite, pourquoi on l'invite, de quoi elle/il va parler, comment elle/il va parler, qui va l'écouter (quel public) ? Et pour-

quoi ? Voilà qui lui permet si elle/il y trouve un intérêt quelconque de régler son récit. En clair, s'il y a un intérêt quelconque sur le thème arrêté, si c'est un moment opportun pour ouvrir la bouche. Il y a l'occasion et l'opportunité... Nul ne va nulle part sans savoir au préalable où il va, pourquoi il va, qui il va trouver face à lui, comment il va se comporter.

LE PREMIER COURS DE LA COM'.

C'est la première leçon de la com' enseignée dans les écoles. La bouche, une/un responsable ne l'ouvre pas n'importe où, n'importe quand, n'importe comment. Qu'un journaliste français si quelconque, sur une chaîne de télé, à Paris, regardée dans le monde, ait traité ainsi la Première ministre d'un pays, le Congo, la Cheffe de Gouvernement d'un pays, le Congo, qui, en dépit de tout, pèse en France, pèse pour la France, est considéré dans le monde, de retour

d'une visite officielle aux États-Unis, laisse sans voix. La catas ! Ce journaliste français avait-il une telle détestation de notre Première ministre invitée sur ce plateau ou du pays qu'elle représentait et au nom duquel elle s'exprimait au point de lui parler comme un instituteur agacé s'adresse à un élève quelconque - encore que ! - laisse perplexe mais que notre Première ministre n'ait pas su donner une réponse juste à la question sur la nationalité des migrants expulsés des États-Unis heurte sur toute connaissance. Tout comme cette réponse qui fait péter les plombs donnée sur une rébellion missionnée en expliquant/(justifiant?) que Goma se situe à deux heures de vol de Kinshasa. Cela conduit à faire croire que les Kivu-tiens seraient des Congolais «d'ailleurs», qu'ils seraient moins Congolais que d'autres. Cela expliquerait pourquoi ils seraient délaissés ?! Choquant. Adversaires et ennemis s'en sont émerveillés pour ne pas dire

enivrés quand ailleurs des cris de colère et de malédiction, des sifflets et des huées compréhensibles résonnaient... Comprendons l'émotion quoique l'injure soit déplorable... Au moment où le Congo fait fasse à mille guerres, militaires, diplomatiques, politiques, sociales, etc., voilà une sortie qui a fait un flop, qui n'aurait jamais dû être ! Quand dans le monde d'aujourd'hui, avec ces armadas d'influenceurs tapies partout, cherchant à dégainer à tout moment, tout est pensé, tout est millimétré, tout est forme... La Première ministre/Cheffe du Gouvernement en sait trop bien. Quoi qu'on ait été dans le passé - Première ministre, première femme à avoir été élevée à ce niveau -, la vie est si méchante qu'une histoire efface l'autre, une histoire nettoie le tableau sans éprouver le moindre regret. Celle de cette télé française marquera au fer rouge à jamais une vie, à jamais une Histoire. Fort dommage...

KKMTRY ■

La conférence de presse du 6 mai marque un point de bascule

Des mots tellement forts, précis qu'ils ne prêtent à aucune ambiguïté. Le mercredi 6 mai 2026, au chapiteau de la Cité de l'Union Africaine, UA, face à deux cents journalistes congolais et des correspondants des médias étrangers, en présence de la Première ministre Judith Suminwa Tuluka, des membres du Gouvernement, en direct à la Rtcn, la radio-télévision nationale, et sur des médias en ligne, le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a fait sa part. Il a marqué un moment d'Histoire du pays.

Répondant à des questions des journalistes, lors de l'une de ces rares conférences de presse qu'il organise au Congo depuis son accession au pouvoir, ce sont des mots forts, précis qu'il a sortis de sa bouche, pendant trois heures qui marquent un point de bascule. Le seuil critique a été atteint.

« Si le peuple me demande de rester au pouvoir au-delà de mon mandat, je resterai » (...). « Si la guerre se poursuit, il sera impossible d'organiser les élections » (...). « Le peuple pourrait être sollicité par voie référendaire afin qu'il se prononce sur la question du changement de la Constitution ». Peu avant d'ouvrir le bal de questions-réponses, il a fait un mot d'introduction, un bilan mi-parcours de son action au pouvoir. Situation politique, sécuritaire, diplomatique et socio-économique du pays ; vision d'un Congo souverain, stable et tourné vers le développement ; réalisations sociales autour de ses six engagements (créer davantage d'emplois et développer l'économie, protéger et renforcer le pouvoir d'achat, mieux protéger la population et le territoire, diversifier l'économie et accroître sa compétitivité, assurer un meilleur accès aux services de base, renforcer l'efficacité des services publics). Les avancées documentées ? Baisse de l'impôt sur les revenus professionnels de 15% à 3%, amélioration des conditions salariales des agents et fonctionnaires de l'État, y compris les militaires et les policiers dont le salaire a quadruplé ; baisse des prix à la pompe et la maîtrise des tarifs des denrées alimentaires. Et, relance des projets structurants (mise en service de la centrale hydroélectrique de Kakobola, lancement des travaux du port en eaux profondes de Banana, modernisation de l'Aéroport International de N'djili, construction de la rocade de Kinshasa, corridor routier et ferroviaire Kinshasa-Lubumbashi, corridor Sakania-Lobito, construction de



Une image de cette grande conférence de presse du 6 mai 2026 à la Cité de l'UA dont l'Histoire parlera. DR.

nouvelles universités à Bunia, Mbuji-Mayi, Kolwezi et Mbandaka). D'autres mots que l'Histoire retiendra. « Le Congo est une nation engagée dans un combat pour sa survie, pour son intégrité et pour sa dignité » (...). « avoir privilégié la voie diplomatique n'a jamais été un signe de faiblesse. C'était, au contraire, le choix de la responsabilité, de la maîtrise et de la puissance » (...). « notre pays n'est pas pauvre ; il a été appauvri - par histoire, par la prédation, par les guerres d'agression, par la mauvaise gouvernance, par les trafics, et par trop d'occasions manquées » (...). « l'heure n'est ni au relâchement ni à l'autosatisfaction. L'heure est à l'accélération, à la discipline dans l'action, à l'exécution rigoureuse et à la pleine redevabilité » (...). « je connais la force du peuple congolais. Chaque fois que l'histoire a voulu nous diviser, nous avons trouvé en nous les ressources pour rester debout. Chaque fois que l'on a voulu réduire le Congo à ses crises, le Congo a rappelé qu'il était plus grand que les crises qu'il traverse » (...). « la guerre ne se mène pas seulement par les armes ; elle se mène aussi par la désinformation, la propagande, les images détournées, les récits fabriqués et les tentatives de manipulation de l'opinion » (...). « informer, ce n'est pas attiser. Critiquer, ce n'est pas détruire. Enquêter, ce n'est pas servir des agendas de déstabilisation. Être libre, ce n'est pas être affranchi de l'éthique, de la rigueur, de la vérification des faits, du respect de la dignité humaine et de l'intérêt supérieur de la Nation » (...). « les Accords de Washington ne sont pas une délégation de souveraineté. Ils ne sont pas une transaction sur

le dos du peuple congolais. Ils n'ont de sens qu'en ce qu'ils doivent contribuer concrètement à faire taire les armes » (...). « chaque fois que l'on a voulu réduire le Congo à ses crises, le Congo a rappelé qu'il était plus grand que les crises qu'il traverse ». Le mot d'introduction ci-après.

L'INTRODUCTION.

« Je suis heureux de vous retrouver aujourd'hui à l'occasion de cette conférence de presse, un exercice important de dialogue direct et de confrontation sereine des idées. Ce moment est nécessaire. Il me permet de répondre aux interrogations légitimes de nos concitoyens, d'éclairer l'opinion publique et de permettre à la presse d'exercer, en toute responsabilité, sa mission d'information, de vigilance et d'interpellation. Je veux donc commencer par rendre hommage aux femmes et aux hommes des médias de notre pays. Que vous exerciez à Kinshasa, dans les provinces les plus reculées, au sein d'un grand réseau international ou d'une radio communautaire de proximité, vous remplissez une mission civique irremplaçable. Je vous en suis reconnaissant. Je pense à celles et ceux qui, chaque jour, dans les rédactions comme sur le terrain, souvent dans des conditions difficiles, parfois au péril de leur sécurité, donnent à nos concitoyens les moyens de comprendre, de débattre et de participer à la vie nationale. Je pense aux journalistes, congolais et étrangers, qui couvrent la guerre, aux reporters qui mettent un visage sur les souffrances de nos populations, ainsi qu'à tous les professionnels qui refusent la faci-

lité de la rumeur, de l'invective et de la manipulation. La liberté de la presse n'est pas une faveur accordée par le pouvoir. Elle est une exigence démocratique. Elle protège les citoyens contre l'arbitraire, oblige les gouvernants à rendre compte, et contribue à la vitalité de la République. Mais la liberté de la presse appelle aussi une haute responsabilité. Car la guerre ne se mène pas seulement par les armes ; elle se mène aussi par la désinformation, la propagande, les images détournées, les récits fabriqués et les tentatives de manipulation de l'opinion. Lorsque des puissances extérieures hostiles investissent massivement dans la manipulation de l'opinion publique congolaise, la responsabilité du journaliste devient un enjeu de sécurité nationale. Informer, ce n'est pas attiser. Critiquer, ce n'est pas détruire. Enquêter, ce n'est pas servir des agendas de déstabilisation. Être libre, ce n'est pas être affranchi de l'éthique, de la rigueur, de la vérification des faits, du respect de la dignité humaine et de l'intérêt supérieur de la Nation. Je ne demande à aucun journaliste de renoncer à son indépendance. Je vous demande d'exercer cette indépendance avec la pleine conscience de ce que représente aujourd'hui la République Démocratique du Congo : une nation engagée dans un combat pour sa survie, pour son intégrité et pour sa dignité. Le patriotisme républicain n'est pas l'ennemi du journalisme ; il peut et il doit en être la boussole morale. Une information qui affaiblit délibérément les institutions de l'État au bénéfice de l'agresseur ne relève plus de la liberté de la

presse ; elle s'apparente à une forme de complicité. Depuis plusieurs années, la République Démocratique du Congo endure une guerre injuste, brutale et imposée à notre peuple. Ce n'est ni une exagération de langage, ni une lecture partisane des faits. C'est un fait juridique, militaire et humanitaire établi par les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, par les rapports des experts indépendants, par les témoignages concordants de nos populations, et, plus tragiquement encore, par le vécu quotidien de millions de Congolaises et de Congolais dans l'Est de notre pays. Cette guerre d'agression poursuit des objectifs clairs : la prédation de nos ressources, la déstabilisation de nos institutions et la perpétration de violations systématiques des droits humains. Des villes ont été occupées. Des familles ont été arrachées à leurs foyers. Des femmes ont subi des atrocités qui révoltent la conscience humaine. Des enfants ont été enrôlés et utilisés comme chair à canon. Des infrastructures construites avec l'argent du peuple congolais ont été détruites ou pillées. Que ceux qui ont voulu réduire cette guerre à un conflit interne, à une crise de gouvernance ou à une dispute tribale regardent la vérité en face : il y a un agresseur, et cet agresseur a un nom. Je veux redire ici ma compassion aux familles endeuillées, ma solidarité aux déplacés, ainsi que mon soutien résolu à nos Forces armées, à notre Police nationale, à nos services de sécurité, aux patriotes résistants Wazalendo et à toutes les communautés du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri et d'ail-

(suite en page 6).

« Si le peuple me demande de rester au pouvoir, je resterai »

(suite de la page 5).

leurs, qui continuent de faire preuve d'un courage admirable et d'une dignité exemplaire. Face à cette réalité, le Gouvernement de la République a pris ses responsabilités.

Sur le plan militaire, nos Forces armées ont démontré une détermination et un courage remarquables, souvent dans un contexte de nette asymétrie matérielle.

Oui, la paix demeure notre objectif premier. Mais il ne saurait s'agir d'une paix de capitulation, ni d'une paix qui légitimerait l'occupation, l'humiliation ou l'impunité. La paix que nous défendons est une paix juste, durable et conforme à la résolution 2773 du Conseil de sécurité : une paix fondée sur le respect de notre souveraineté et de notre intégrité territoriale, sur le retrait des forces étrangères, sur la fin de tout soutien aux groupes armés, sur le retour sécurisé des déplacés, ainsi que sur la restauration pleine et entière de l'autorité de l'État.

C'est dans cet esprit que, parallèlement à nos efforts militaires et sécuritaires, nous avons engagé une action diplomatique soutenue auprès de nos partenaires africains, régionaux et internationaux, avec une ligne constante : défendre la vérité, faire respecter le droit et construire les conditions d'une paix véritable.

Avoir privilégié la voie diplomatique n'a jamais été un signe de faiblesse. C'était, au contraire, le choix de la responsabilité, de la maîtrise et de la puissance.

Car la diplomatie, lorsqu'elle est portée avec méthode et rigueur, est un instrument de la puissance de l'État. Elle permet d'isoler l'agresseur, de mobiliser le droit international, d'obtenir des sanctions ciblées contre ceux qui entravent le retour de la paix, de faire entendre la voix de notre peuple, et de rechercher, chaque fois que cela est possible, des solutions qui préservent des vies humaines sans jamais sacrifier les intérêts fondamentaux de la République. C'est dans cette logique que s'inscrivent les Accords de Washington. Je sais les interrogations qu'ils ont pu susciter. Je connais les attentes, les inquiétudes, parfois les critiques. Je veux donc être parfaitement clair : Garant de la Nation, je n'aurais accepté aucun accord, aucune médiation, aucun partenariat qui porterait atteinte à la souveraineté de la République Démocratique du Congo, à l'intégrité de son territoire ou à la dignité de son peuple.

Les Accords de Washington ne sont pas une délégation de souveraineté. Ils ne sont pas une transaction sur le dos du peuple congolais. Ils n'ont de sens qu'en ce qu'ils doivent contribuer concrètement à faire taire les armes, à mettre fin au soutien aux groupes armés, à restaurer pleinement l'autorité de l'État, à sécuriser nos frontières et à ouvrir une perspective réelle de stabilité

dans la région des Grands Lacs.

La République Démocratique du Congo ne peut plus être réduite à l'image d'un pays que l'on convoite, que l'on pille ou que l'on déstabilise. Elle a vocation à devenir un pilier de paix, de croissance, de transition énergétique et de prospérité partagée en Afrique.

Le monde commence désormais à le comprendre : notre pays n'est plus seulement regardé comme un territoire de problèmes ; il est désormais identifié, à l'échelle du monde, comme un territoire de solutions. Solutions pour l'énergie, solutions pour le climat, solutions pour l'industrie de demain.

Nos minerais critiques - le cobalt, le coltan, le lithium, le cuivre - ne sont pas de simples richesses enfouies dans notre sous-sol ; ils sont des ressources stratégiques qui participent à façonner l'avenir du monde. En cela, ils confèrent à notre pays une responsabilité particulière, mais aussi un levier de repositionnement historique. C'est dans cette perspective que s'inscrit le partenariat stratégique que nous construisons avec les États-Unis d'Amérique, matérialisé par la signature d'un Accord économique stratégique et d'un Memorandum d'entente sécuritaire.

Ce partenariat n'est dirigé contre personne. Il ne constitue ni un alignement idéologique, ni une substitution de dépendance. Il procède d'un choix souverain, fondé sur une convergence d'intérêts clairement identifiés. Nos minerais critiques ne peuvent plus être extraits chez nous, exportés à l'état brut, puis valorisés ailleurs, pendant que nos populations demeurent dans la pauvreté. Ce modèle n'est plus acceptable.

Ce que nous voulons désormais, ce sont des investissements responsables, des infrastructures structurantes, des unités de transformation locale, des emplois pour notre jeunesse, une gouvernance transparente des ressources naturelles, et des partenariats qui servent d'abord les intérêts du peuple congolais. La République Démocratique du Congo n'est pas fermée au monde. Elle lui parle simplement en Nation souveraine. Elle ne ferme pas ses portes aux investisseurs ; elle leur fixe une règle claire : respectez nos lois, respectez nos communautés, respectez nos travailleurs, respectez notre environnement, et nous construirons ensemble une prospérité juste, durable et mutuellement bénéfique.

Au-delà des enjeux sécuritaires et diplomatiques, je sais que la première préoccupation de nos populations demeure le quotidien : le coût de la vie, le pouvoir d'achat, l'emploi, les routes, l'électricité, l'eau, l'école, la santé, la justice, ainsi que les perspectives offertes à notre jeunesse.

Je ne suis pas venu vous dire que tout est accompli. Ce ne serait ni vrai, ni juste, ni res-

pectueux des efforts et des sacrifices que nos compatriotes consentent chaque jour.

Je suis venu dire ce qui a été engagé, reconnaître ce qui demeure encore comme défis, et indiquer la direction que nous devons poursuivre.

Sur le plan économique, nous avons œuvré à préserver la stabilité macroéconomique dans un environnement national et international particulièrement contraignant. L'inflation est revenue à 3,3%, grâce au dispositif de régulation et de contrôle des prix. Dans le souci de protéger le pouvoir d'achat, l'impôt sur les revenus professionnels a été réduit de 15% à 3%. Parallèlement, les salaires des fonctionnaires ont été triplés, tandis que ceux des militaires et des policiers ont été quadruplés. Enfin, quatre baisses successives des prix du carburant sont venues atténuer la pression sur le budget des ménages.

Nous avons relancé des projets structurants d'envergure.

Je pense notamment à la mise en service de la centrale hydroélectrique de Kakobola, au lancement des travaux du port en eau profonde de Banana, à la modernisation de l'aéroport international de N'djili, à la construction de la rocade de Kinshasa, au corridor routier et ferroviaire Kinshasa-Lubumbashi, ainsi qu'au corridor Sakania-Lobito.

Nous investissons également dans la modernisation de l'enseignement supérieur, avec la construction de nouvelles universités et d'infrastructures académiques à travers le pays, notamment à Bunia, Mbuji-Mayi, Kolwezi et Kananga, tandis que d'autres projets sont prévus à Kisangani et à Mbandaka.

Ces investissements répondent à une ambition claire : améliorer l'accès à une éducation de qualité, décongestionner les grands centres urbains et stimuler les économies locales. Toutefois, la stabilité des grands indicateurs macroéconomiques ne saurait suffire si elle ne se traduit pas concrètement dans la vie quotidienne des ménages. Le véritable succès économique se mesure au panier de la ménagère, au revenu du travailleur moyen, à l'emploi du jeune diplômé, à la capacité d'une famille à se soigner, à se loger, à scolariser ses enfants et, plus largement, à vivre dignement.

C'est pourquoi l'action du

Gouvernement doit demeurer résolument concentrée, avec davantage de discipline, de constance et de méthode, sur les six engagements que j'ai pris devant le peuple lors de mon investiture pour ce second mandat :

- créer davantage d'emplois et développer l'économie ;
- protéger et renforcer le pouvoir d'achat ;
- mieux protéger la population et le territoire ;
- diversifier l'économie et accroître sa compétitivité ;
- assurer un meilleur accès aux services de base ;
- et renforcer l'efficacité des

services publics.

J'aurai l'occasion de revenir plus en détail, chiffres à l'appui, sur les avancées enregistrées dans chacun de ces engagements au moment de répondre à vos questions. Car oui, des choses ont été faites. Oui, des résultats existent. Et même si tout n'est pas achevé, et que beaucoup reste encore à faire, le chemin parcouru est réel. Les chantiers encore ouverts sont nombreux. Et la vision, elle, demeure intacte. Je sais néanmoins que nos populations attendent davantage : des résultats plus visibles, plus rapides et plus justement partagés. L'heure n'est donc ni au relâchement ni à l'autosatisfaction. L'heure est à l'accélération, à la discipline dans l'action, à l'exécution rigoureuse et à la pleine redevabilité.

La situation politique nationale appelle, de la part de tous les acteurs, un sens aigu des responsabilités. La démocratie congolaise doit demeurer vivante, exigeante et pluraliste. Le débat politique y a toute sa place. La contradiction y est naturelle. La critique y est légitime, et même nécessaire.

Mais la République ne peut se construire dans la haine permanente, dans la désinformation, dans le soupçon systématique, dans la contestation stérile des institutions ou dans l'instrumentalisation de nos fragilités nationales. Je reste pour ma part ouvert au dialogue. Je l'ai toujours été lorsque ce dialogue sert la paix, la cohésion nationale, l'intérêt général et la stabilité du pays.

Mais le dialogue ne peut être dévoyé en instrument de pression, de contournement des institutions ou de remise en cause de la souveraineté populaire, telle qu'elle s'exprime conformément à la Constitution et aux lois de la République. S'agissant du débat sur la Constitution, je souhaite rappeler un principe simple : aucune question d'intérêt national ne saurait être confisquée, caricaturée ou interdite de réflexion.

Mais toute réflexion sur nos institutions doit être conduite avec sérieux, avec transparence, avec méthode, dans le respect scrupuleux de l'État de droit, sans précipitation, sans manipulation et sans obsession politicienne. La Constitution n'est ni un instrument de circonstance, ni un objet de convenance. Elle est le pacte fondamental qui organise notre vie commune, garantit l'équilibre de nos institutions et protège la stabilité de la Nation. Y toucher, ou même en débattre, exige donc de l'écoute, de la rigueur, de la responsabilité et un sens élevé de l'intérêt national. Au fond, ce dont la République a besoin aujourd'hui, c'est d'unité sur l'essentiel, de responsabilité dans la divergence et de maturité dans le débat public.

La République Démocratique du Congo est à un tournant de son histoire : celui où elle doit assumer pleinement son

destin. Notre pays n'est pas pauvre ; il a été appauvri - par l'histoire, par la prédation, par les guerres d'agression, par la mauvaise gouvernance, par les trafics, et par trop d'occasions manquées. Malgré tout, il demeure l'un des pays les plus stratégiques au monde, par sa position au cœur de l'Afrique, par ses ressources naturelles exceptionnelles, par le rôle écologique majeur du Bassin du Congo, par le courage de son peuple et le génie et l'énergie de sa jeunesse.

Notre devoir historique est de transformer ce potentiel en puissance réelle : convertir nos ressources en emplois, nos minerais en industries, notre jeunesse en capital humain, notre position géographique en levier de croissance, notre diversité en force, et nos épreuves en sursaut national. C'est à cette tâche que je consacre mon engagement depuis mon accession à la magistrature suprême, avec le concours du Gouvernement et de toutes les forces vives de la Nation. La vision que je porte est celle d'une République Démocratique du Congo souveraine, unie, respectée, productive, juste et ouverte au monde.

Un Congo qui recherche la paix sans jamais renoncer à sa dignité. Un Congo qui coopère sans se soumettre. Un Congo qui attire les partenaires sans brader ses ressources. Un Congo qui débat sans se déchirer. Un Congo qui réforme sans exclure. Un Congo qui protège ses citoyens et exige de chacun le sens du devoir national.

Je connais les impatiences. Je connais les frustrations. Je connais les douleurs. Mais je connais aussi la force du peuple Congolais. Chaque fois que l'histoire a voulu nous diviser, nous avons trouvé en nous les ressources pour rester debout. Chaque fois que l'on a voulu réduire le Congo à ses crises, le Congo a rappelé qu'il était plus grand que les crises qu'il traverse. C'est à cette hauteur que je nous invite aujourd'hui. Aux Congolaises et aux Congolais, je veux dire ceci : gardons confiance, mais demeurons exigeants. L'État doit agir davantage, mieux et plus vite. Mais la Nation, elle aussi, se construit chaque jour par la responsabilité de chacun, par l'effort de tous, et par la fidélité au bien commun.

À vous, chers amis de la presse : continuez à questionner, à enquêter, à éclairer. Faites-le avec liberté. Faites-le avec rigueur. Faites-le avec conscience. Dans une démocratie digne de ce nom, la presse n'est pas l'ennemie de l'État ; elle est l'une des vigies de la République.

J'ai souhaité, par ces mots introductifs, fixer le cadre de notre échange. Je suis à présent prêt à répondre à vos questions. Je le ferai avec le respect dû à la presse, et avec le sens de responsabilité qu'impose la charge que le peuple congolais m'a confiée. La parole est à vous !

Je vous remercie.

Comment le peuple Kongo prit sa liberté

É IC (État Indépendant du Congo, Congo-Belge, République Démocratique du Congo, Zaïre, République Démocratique du Congo. Notre pays a changé plusieurs fois de nom. Il a connu plusieurs subdivisions, districts, provinces. Des allers-retours sans cesse (création, démembrement, regroupement, démembrement) souvent justifiés par notamment « le besoin de rentabilité économique, (...) la campagne anti esclavagiste », « structuration en fonction du fleuve et de ses affluents », « expéditions militaires », écrit Adolphe Lumanu Mulenda Bwana N'Sefu dans son ouvrage, **les Provinces du Congo, création, démembrement et regroupements (1910-2015)**, Kinshasa, Presses universitaires du Congo, IDEBASE Éd., 2015. Et, des conflits entre leaders. Le cas dans l'espace Kongo qui comprenait à l'origine le Kongo Central, le Kwango-le Kwilu et formaient la province de Léopoldville (espace appelé jadis Stanley-Pool) avant que le Bas-Congo (Kongo Central) sous l'emprise de l'Abako, l'Alliance des Bakongo, ne s'en aille, ne fasse sécession avec Gaston Diomi Ndongala en tête après un échec aux élections qui donnèrent la victoire au PSA, le Parti Solidaire Africain, aile Cléophas Kamitatu Massamba. Retour à nos origines, réf. op. cit.

Aux origines, c'est le Décret royal du 16 mars 1887 portant organisation du Gouvernement local qui prévoyait la division de l'État en districts (circonscriptions administratives) dirigés par des Commissaires de district assistés d'un ou de plusieurs adjoints, qui réglait la question, en son art. 3. Sous l'empire de l'ÉIC, le Congo fut divisé en 1888 en onze districts, en 1890 en douze districts, en 1895 en quinze. Puis, sous l'empire du Congo-Belge, douze districts virent le jour en 1910 et vingt-deux en 1912, « peu avant la création de la première vague des provinces dont ces districts feront partie intégrante », écrit Adolphe Lumanu Mulenda Bwana N'Sefu, op. cit. En 1888, les onze districts nés du Décret royal daté du 1er août ? Banana (chef-lieu Banana), Boma (Boma), Matadi (Matadi), Cataractes (Lukunga), Stanley-Pool (Léopoldville), Kasai (Luluabourg), Lualaba (Lusambo), Équateur (Coquilhatville), Ubangi-Uélé

(Nouvelle Anvers), Arwimi-Uélé (Basoko) et Stanley-Falls (Stanley-Falls). En 1890, le Décret royal du 10 juin créa le district du Kwango Oriental (chef-lieu Kingunji) « par l'intégration de la région du Kwango Oriental dans l'espace national, ce qui porta le nombre de districts à douze », op. cit. En 1895, ce fut la création du district du Lac Léopold II. Et ceux de l'Ubangi-Uélé et de l'Arwimi-Uélé furent démembrés en cédant la place respectivement aux districts de l'Ubangi, Bangala, Arwimi et Uélé. Le Congo en vint à quinze districts (Banana (chef-lieu Banana), Boma (Boma), Matadi (Matadi), Cataractes (Lukunga), Stanley-Pool (Léopoldville), Kasai (Luluabourg), Lualaba (Lusambo), Équateur (Coquilhatville), Ubangi (Libenge), Arwimi (Basoko), Stanley-Falls (Stanley-Falls), Kwango Oriental (Kingunji), Lac Léopold II (Inongo), Bangala (Nouvelle Anvers), Uélé (Niagara).

CRÉATION DU KWILU AVEC CHEF-LIEU KIKWIT.

Les quinze districts ne furent que sur papier. En 1908, l'ÉIC comptait douze districts dès lors que le district du Lualaba était administré par le Comité Spécial du Katanga, CSK, une société à charte, que les districts des Cataractes et de Boma étaient rattachés temporairement au district de Matadi. Le 15 novembre 1908, l'ÉIC passa sous le régime de la Belgique, changea de nom pour prendre celui de Congo-Belge. En 1910, l'Arrêté royal du 7 mars repassait de quinze à douze, nombre de districts que le pays avait connu à la fin de l'ÉIC. Ce sont le Bas-Congo (chef-lieu Boma), le Moyen-Congo (Léopoldville), le Kwango (Popokabaka), le Lac Léopold II (Inongo), l'Équateur (Coquilhatville), le Bangala (Nouvelle Anvers), l'Ubangi (Libenge), l'Arwimi (Basoko), la Stanleyville (Stanleyville), le Kasai (Lusambo), le Katanga (Kambove), l'Uélé (Niagara). En 1912, l'Arrêté royal du 28 mars fit passer le nombre de districts à vingt-deux.

Ci-après : Bas-Congo, Moyen-Congo, Kwango, Lac Léopold II, Équateur, Lulonga, Ubangi, Bangala, Bas-Uélé, Haut-Uélé, Aruwimi, Stanleyville, Ituri, Lova, Maniema, Kivu, Tanganyika-Moero, Haut-Luapula, Lomami, Lulua, Kasai, San-kuru. Les districts entraient en vigueur « à la date que devait fixer le Gouverneur général par voie d'ordonnance. Il fixait, à la même occasion, le chef-lieu du district et le subdivisait, pour la première fois, en territoires. Opération étalée de 1912 à 1914 », op. cit. Lors du premier réaménagement issu du décret royal du

1er août 1888, le Bas-Congo, « la première région du pays à être mieux explorée, maîtrisée et occupée, était la mieux pourvue par souci de favoriser la rentabilité économique et fournir les premiers produits pour l'exportation. C'est ainsi que, sur les onze premiers districts, cinq étaient concentrés dans le Bas-Congo », op. cit. Dans la partie est du pays, « l'espace swahili était enfermé dans le seul district de Falls », op. cit. La province de Léopoldville était formée d'une partie de la province du Congo-Kasai démembrée, à laquelle s'ajoutait le district du Lac Léopold II, qui, jadis, appartenait à la Province de l'Équateur. Ainsi, toujours en vertu de l'Arrêté royal du 25 septembre 1933, la province comptait 4 districts : Léopoldville (Léopoldville), Bas-Congo (Boma), Kwango (Banningville), Lac Léopold II (Inongo).

Le 1er juillet 1941, le district urbain de Léopoldville devint la ville de Léopoldville, le district du Moyen-Congo qui appartenait à la province du Congo-Kasai jusqu'à sa suppression le 10 août 1923, réapparut. Le 1er octobre 1947, la province de Léopoldville gardait tous ses quatre districts créés en 1941 : Bas-Congo, Kwango, Lac Léopold II et Moyen-Congo, mais le 1er juillet 1954, le district du Kwango éclata en deux districts : Kwilu, avec (chef-lieu Kikwit) et Kwango (chef-lieu Kenge). Le 1er janvier 1956, virent le jour d'une part le district de Léopoldville comprenant la ville de Léopoldville et, d'autre part, le district des Cataractes avec Thysville (aujourd'hui Mbanza-Ngungu) pour chef-lieu. La province de Léopoldville comprenait six districts : Bas-Congo, Kwango, Kwilu, Lac Léopold II, Cataractes et Léopoldville. Le 1er janvier 1959, le district de Léopoldville fut élevé à nouveau au rang de ville et devint la Capitale du Congo Indépendant.

Le 30 juin 1960, la province de Léopoldville comptait cinq districts : Kwilu (chef-lieu Kikwit), Kwango (Kenge), Lac Léopold II (Inongo), Cataractes (Mbanza-Ngungu) et Bas-Congo (Boma) ; la ville de Léopoldville et 24 territoires. Le district du Bas-Congo comprenait cinq territoires : Boma, Lukula, Tshela, Sekebanza, Matadi. Celui du Kwango avait aussi cinq territoires : Kenge, Feshi, Kahemba, Kasongo-Lunda et Popokabaka. Le Kwilu comptait quatre territoires : Kikwit, Idiofa, Masimanimba et Gungu auxquels s'ajouta le territoire de Banningville détaché du district du Lac Léopold II. Le district du Lac Léopold II, toujours avec Inongo pour chef-lieu depuis 1895, avait 5 territoires : Inongo, Kiri, Kutu, Mushie et Oshwe. Le district de Cataractes était composé

de cinq territoires : Luozi, Thysville, Kasangulu, Songololo et Madimba.

Entre-temps, la dialectique de la fragmentation gagna tout le pays et c'est sans surprise que le Kongo Central, le Sud-Kasai et le Nord-Katanga consolidèrent leur volonté de s'ériger en province de facto. C'est également sans surprise que l'idée de création de nouvelles provinces domina ou hanta les rendez-vous des politiciens à Tananarive, Coquilhatville et Lovanium, op. cit.

Ce sont les résultats des élections provinciales de 1960 qui firent voler en éclats la province de Léopoldville. Certes, le parti « Abako écrasa sans surprise ses adversaires dans les districts des Cataractes et du Bas-Congo. Il y exerça son hégémonie comme parti unique et organisation ethnique. Il surprit à Léopoldville en gagnant sept sièges sur dix, résultat qui, selon les observateurs, dépassait largement le pourcentage ethnique des Bakongo à Léopoldville. Un seul conseiller Abako fut élu en dehors des districts Bakongo et de Léopoldville, notamment à Popokabaka (Kwango), territoire contigu à celui de Madimba », op. cit.

Mais le PSA, le Parti Solidaire Africain, « fut le véritable vainqueur des élections avec trente-cinq sièges dans la province », Adolphe Lumanu, op. cit. Il exerça, à son tour, son hégémonie dans le Kwilu (1.200.000 habitants) où il ne céda que deux sièges à l'Abazi, l'Alliance des Bayanzi (Bandunduville).

Le PSA étendit son influence dans les territoires de Kenge, Feshi et Kahemba où il n'avait remporté que quelques sièges et opéra une tentative de pénétration au Kasai. Dans le district du Kwango (485.000 habitants), la victoire revint à la Luka (affiliée au PNP) qui enleva neuf sièges sur treize. Le district du Lac Léopold II offrit une répartition électorale plus confuse : les huit conseillers furent issus de six listes différentes. La seule surprise fut la victoire du MNC-Lumumba, avec deux élus pour deux sièges disponibles dans le territoire d'Inongo.

« Les résultats des élections dans la province de Léopoldville furent une surprise pour les leaders de l'Abako qui n'avaient jamais imaginé qu'ils pourraient ne pas constituer le parti le plus important à l'Assemblée provinciale de Léopoldville », op. cit.

Les leaders Kongo avaient-ils oublié le recensement pouvait faire présager les résultats ? Le Kwilu regorgeait de 1.200.000 d'habitants tandis que les régions Kongo n'en disposaient que de 800.000. Avec quelques difficultés, l'Abako parvint néanmoins à un accord avec le PSA : le

Gouvernement provincial serait un Gouvernement de coalition. Si l'Abako aurait la présidence de l'Assemblée et quatre ministres, le PSA disposerait du poste de président de la province et aurait quatre ministres.

« L'Assemblée provinciale se réunit pour la première fois le 1er juin 1960 pour désigner par le sort son président provisoire. Le 5 juin 1960, elle procéda à l'élection des conseillers cooptés et de son bureau définitif. Dès le premier vote, l'accord fut violé et un candidat PSA fut élu à la tête de l'Assemblée. Ce fut Kakwala élu dès le 1er tour avec 58 voix contre 37 votes pour Yumbu-Lemba de l'Abako. Ce résultat qui impliqua la rupture de l'accord au moment du vote, surprit et déconcerta l'Abako qui demanda une suspension de la séance. À la reprise, Diomi déclara « je tiens à préciser que l'Abako n'a pas quitté la salle par mécontentement. Nous avons été tout simplement désorientés », op. cit. Joseph Yumbu-Lemba fut élu, au second tour, premier vice-président avec 57 voix et Kimbanzi de la Luka, 2ème vice-président avec 61 voix. Comment expliquer l'échec de l'accord Abako-PSA ? L'Abako et le PSA faisaient face à des divisions internes. Le PSA était divisé en deux camps : celui de Gizenga, soutenu par Pierre Mulele et Gabriel Yumbu et le Comité central, et celui de Cléophas Kamitatu, appuyé par Félicien Kimvay et par une forte majorité des élus provinciaux. L'Abako comptait une aile modérée dont Joseph Yumbu-Lemba était le représentant et une aile progressiste représentée par Diomi. À cela, il faut signaler que les négociations simultanées en vue de la formation des Exécutifs central et provincial obligeaient les dirigeants des partis à passer des accords à ces deux niveaux.

Candidat PSA à la présidence du Gouvernement provincial, Cléophas Kamitatu avait de bonnes raisons de craindre que Antoine Gizenga, leader de l'autre aile, n'ait passé un accord avec l'Abako pour obtenir la présidence du Gouvernement provincial pour son propre compte. Si le rapport des forces à l'intérieur du PSA était en faveur de Kamitatu, une alliance même partielle avec l'Abako, aurait suffi à faire basculer le vote en faveur de Gizenga. De même, certains dirigeants de l'Abako pouvaient négocier leur participation au Gouvernement central au détriment des chances de participation de l'Abako au Gouvernement provincial. Après l'échec de l'accord PSA- Abako sur la présidence de l'Assemblée provinciale,

(suite en page 8).

Conflits à Léopoldville

(suite de la page 7).

les députés provinciaux Bakongo prirent la décision de constituer un Gouvernement et une Assemblée Mukongo homogènes dans une province Mukongo. Le 8 juin 1960, ils publiaient un communiqué. « Personne n'ignore les sacrifices consentis par les Congolais en général et par le peuple Mukongo en particulier pour l'accession du Congo à son indépendance totale. Considérant qu'il est de l'intérêt supérieur du pays de respecter les aspirations légitimes de chaque peuple qui le compose ; attendu que les peuples ou États du Congo Fédéral doivent être traités sur pied d'égalité quels que soient le nombre d'habitants et l'étendue de leurs territoires respectifs ; tenant compte de l'attitude étrange de certains partis politiques coalisés de la province et tendant à minimiser l'importance du peuple Mukongo qu'ils traitent subjectivement et injustement de minoritaire ; après des démarches infructueuses auprès de ces partis en vue d'une répartition équitable des portefeuilles ; étant donné le manque de collaboration sincère et loyale qui se dessine à l'horizon dans tous les domaines et sur toute la ligne, l'unité de la province de Léopoldville étant ainsi fortement compromise ; ayant pleine confiance que le peuple Mukongo a pesé de tout son poids pour que les aspirations légitimes de chaque peuple du Congo Indépendant soient satisfaites ; nous, élus du peuple Mukongo, signataires du présent communiqué, décidons de former nous-mêmes notre Gouvernement provincial dans un Congo fédéral ».

Vint le oui-mais... du Gouverneur provincial belge Stenmans qui affirmait que cela pourrait se faire légalement, mais seulement lorsqu'un Gouvernement central aurait été formé, qui déciderait de la procédure à adopter pour la formation de nouvelles provinces. Le devoir de la Belgique, disait-il, était de maintenir les provinces telles quelles jusqu'à l'indépendance. « L'Abako a fait connaître sa décision de constituer le Bas-Congo au sein du Congo en entité politique et administration séparée du reste de la province. Sur le plan national, l'Abako manifeste sa volonté de maintenir le Bas-Congo dans un grand ensemble congolais. Ceci est fondamental. Dès lors, le seul problème se posant est celui de l'organisation interne du pays au niveau provincial. Il s'agit donc de savoir si le Bas-Congo doit continuer à faire partie de la province actuelle ou constituer, sous une forme à déterminer, une nouvelle province. Le problème, ainsi ramené à de justes proportions, doit être considéré avec sérénité. Ma position est nette à cet égard. Tant que l'Abako se borne à inscrire à son programme la constitution du Bas-Congo au sein du Congo en entité administrative et politique distincte du reste de l'actuelle province de Léopoldville, elle ne sort

pas de la légalité, mais elle doit savoir que les résolutions de la Table Ronde, traduites dans la Loi Fondamentale provisoire, prévoient impérativement le maintien des six provinces dans leur configuration actuelle jusqu'à ce que les institutions centrales du Congo en aient éventuellement autrement disposé. Par conséquent, ce problème institutionnel ne pourra être réglé que par des instances nationales congolaises, à savoir, par le Gouvernement central congolais et le Parlement congolais. Ce sont donc ces instances que l'Abako doit saisir de son exigence. Gardien de la légalité jusqu'à l'achèvement de la période transitoire actuelle, je ne puis donc reconnaître aux récentes déclarations de l'Abako qu'une seule interprétation, à savoir, que ce parti revendiquera des institutions nationales par la voix de ses élus, la constitution du Bas-Congo en entité politique et administrative distincte du reste de la province de Léopoldville. C'est à cette interprétation, seule compatible avec la légalité, que je suis résolu à me tenir. Ceci veut dire qu'en attendant la décision des institutions nationales congolaises, rien ne peut être changé, ni en droit, ni en fait, à l'organisation légale actuelle de la province. La constitution légale de l'Assemblée provinciale et du Gouvernement provincial de Léopoldville doit donc se poursuivre d'urgence. J'y veillerai ».

Le 9 juin 1960, après avoir sérieusement examiné le communiqué des députés provinciaux Bakongo, le Comité Central de l'Abako confirma la prise de position des élus du peuple « qui ont fait preuve de maturité politique ». « L'Abako, consciente des sacrifices consentis par ses membres pour la libération du pays, ne peut tolérer qu'après le 30 juin 1960, le néo-colonialisme puisse succéder au régime actuel. C'est pourquoi elle veillera à ce que, devenus indépendants, les Bakongo jouissent de tous les droits reconnus aux peuples du monde libre. Par conséquent, il approuve la décision des élus selon laquelle un Gouvernement provincial Mukongo doit être formé dans le Congo Fédéral de demain ».

Le même jour, les élus Bakongo se réunirent en Assemblée provinciale séparée et désignèrent leur bureau provisoire. Le lendemain, 10 juin, l'assemblée élit son bureau définitif. Joseph Yumbu-Lemba en devint le président. Le 11 juin, un communiqué de l'Abako annonçait la formation d'un Gouvernement Mukongo, dont Diomi était le président. Puis, le 13 juin, ce fut la marche arrière. Le comité central fit savoir qu'il n'y aurait pas une province Mukongo avant le 30 juin 1960. « Les dirigeants de l'Abako, pour rester conformes à la loi fondamentale, seraient désireux de rester dans la légalité jusqu'au 30 juin et auraient décidé de ne pas installer officiellement leur Gouvernement avant l'échéance de la tutelle belge

et par déférence vis-à-vis du Gouvernement belge ». C'est dans cet esprit de maintenir le Bas-Congo dans l'ensemble du Congo que deux jours plus tôt, le 11 juin 1960, l'Abako déposa à l'Assemblée provinciale de Léopoldville une liste de onze candidats sénateurs, manifestant par ce geste sa volonté de maintenir la nouvelle province dans l'ensemble congolais.

Les sénateurs furent élus, le 13 juin, par une Assemblée provinciale où siégeaient les députés Bakongo. L'Abako disposait de cinq sénateurs comme le PSA. Une suggestion de Kamitatu d'élire 28 sénateurs dont quatorze pour la 7ème province Mukongo fut rejetée par le président Paul Kakwala, étroitement lié au PSA et à l'aile Kamitatu, mais avait jugé l'idée contraire à la Loi fondamentale. Si l'Abako vint à suspendre sa menace de faire sécession de l'ensemble Congo, il attendait le jour de l'Indépendance. La sécession aurait lieu « au cas où la Constituante congolaise refuserait de reconnaître le Gouvernement Bakongo et au cas aussi où les engagements pris avec d'autres partis pour la formation d'un Gouvernement d'union nationale ne seraient pas respectés. La condition principale posée par l'Abako pour la participation à pareille formation est l'acceptation par les autres partis de M. Kasa-Vubu comme Chef d'État congolais », op. cit. Pour maintenir la pression, l'Abako sortit un second communiqué daté du 16 juin 1960, donnant sa position à l'égard du principe de l'autonomie provinciale, de la Loi Fondamentale et du Gouvernement Mukongo. « (...) la Loi Fondamentale (...), si l'on veut qu'elle soit légale au Congo, devrait encore être revue et ratifiée par le Parlement congolais (...) jusqu'au moment où il y aura une constitution valable, c'est-à-dire, approuvée par tous les Congolais dans un référendum, chaque peuple de l'ancien Congo belge est libre, en cas de raisons d'impérieuse nécessité, soit de disposer de lui-même, soit de faire du territoire de ses ancêtres ce que bon lui semblera. (...) La Table Ronde n'ayant pas siégé en constituant, toutes les résolutions faites lors de cette conférence ne peuvent être considérées comme ayant force de loi. Elles n'engagent donc pas le peuple Mukongo aussi bien que tous les Congolais. Par conséquent, le Comité Central de l'Alliance des Bakongo reconnaît la légalité du Gouvernement de la République du Congo Central à qui il promet son sincère appui ».

Les négociations Abako-PSA continuèrent sur l'intervention du Gouverneur de province. Le PSA offrit à l'Abako de soutenir la candidature de Joseph Kasa-Vubu comme Chef de l'État avec quatre portefeuilles ministériels. Le 23 juin, une délégation de l'Abako fut reçue par le Gouverneur de province et lui fit savoir que l'Abako exigeait cinq portefeuilles. À l'issue de négociations infructueuses, Diomi déclara que

le Gouvernement Mukongo entrera en fonction le jour même à Léopoldville. Quant au Gouvernement PSA, il devra s'installer à Kikwit. Après cette entrevue, tout le personnel administratif des services de la province quitta le travail, répondant au mot d'ordre de Diomi,

Ce n'est que le 29 juin, en fin d'après-midi, deux jours après l'élection de Joseph Kasa-Vubu comme Chef de l'État que l'Abako et le PSA tombèrent d'accord. L'Assemblée provinciale convoquée à la hâte, élut Diomi comme Vice-Président du Gouvernement provincial, avec quatre ministres Abako. Du coup, le Gouvernement Mukongo cessa d'exister. Deux autres tentatives de former des Gouvernements dissidents eurent lieu dans la province de Léopoldville. Le 12 juin, depuis Banningville (Bandundu Ville), le Comité provincial de l'Abazi, mécontent des résultats électoraux (2 élus et 21.024 voix sur 269.706 votes valables dans le district du Kwilu) et du fait qu'aucun portefeuille ne lui avait été attribué, fit part à son tour via un communiqué, sa volonté de constituer un Gouvernement séparé. « Attendu que les élections au Kwilu se sont déroulées d'une manière antidémocratique et furent faussées (photos des candidats Abazi mises en pièces, cassettes Abazi disparues à Sala, bulletins dépourvus du scrutin Abazi versés purement et simplement dans la cagette du parti concurrent, tous les assesseurs Abazi désignés le 16 mai remplacés le jour des élections par le président du Parti concurrent, etc.) ; attendu que cette façon de procéder empêche la détermination exacte de l'importance de notre parti dont la représentation au sein des Assemblées n'est pas proportionnée à la densité réelle de notre peuple, non négligeable ; attendu que l'autorité légale actuelle fait fi de nos revendications et réclamations ; attendu que certains partis de coalition ont tendance à minimiser l'importance de notre parti ; et attendu que le peuple Mudzing a le droit d'exiger d'être bien représenté, tant sur le plan provinciale, que sur le plan national ; l'assemblée du comité provincial de l'Alliance des Badzing, réunie à Banningville le samedi 11 juin 1960 en présence de quelques chefs coutumiers, a décidé d'attirer sans ambages l'attention des autorités et du public sur le fait que le peuple Mudzing préconise, pour le cas où le portefeuille du Gouvernement provincial ne serait pas équitablement réparti, la formation dans un Congo fédéral d'un Gouvernement provincial Abazi sur les limites géographiques ci-après : territoire de Banningville ; territoire de Kikwit (rive droite) ; territoire de Masimanimba (régions de Mokamo et de Kitoy) ; territoire d'Ildiofa (région Badinga, Bangoli, Banzadi) ». Le 17 juin, Belenge est désigné formateur du gouvernement de la province du Kwilu septentrional. Le 20 juin, le

gouvernement est formé dont Midu est le Président. L'équipe compte 10 ministres.

Le 27 juin, les leaders Abazi firent savoir leur volonté de faire entrer le gouvernement dissident en fonction à partir du 1er juillet. Ces intentions qui n'eurent aucune suite notamment parce que l'absence des élus Bakongo, avec lesquels s'étaient solidarisés les deux députés de l'Abazi, l'Alliance des Bayanzi, ne permit pas à l'assemblée de siéger valablement pour élire les membres du Gouvernement provincial. L'autre tentative de démembrement de la province de Léopoldville fut celle du RDLK, le Rassemblement Démocratique du Lac Léopold II, qui manifesta sa volonté de constituer son propre gouvernement. La composition ne fut pas connue.

Le législateur belge ayant modifié les dispositions légales qui permettaient à la minorité de paralyser le travail de l'Assemblée et d'empêcher la constitution d'un Gouvernement provincial, permit désormais l'élection d'un Gouvernement provincial en présence de la majorité des membres, après deux réunions de l'Assemblée au cours desquelles la présence des deux tiers des membres n'aurait pas été atteinte. Le 15 juin 1960, le jour même où le Sénat belge votait l'amendement sus évoqué, l'Assemblée provinciale se réunit en l'absence des élus Bakongo et ne put procéder à l'élection du Gouvernement. La liste des candidats fut clôturée sans les membres de l'Abako.

Le 18 juin, l'assemblée put se tenir avec 60 députés présents sur 99 et, en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi, elle procéda à l'élection du Gouvernement provincial. Cléophas Kamitatu fut élu président du Gouvernement par 41 voix contre 19 à Antoine Gizenga. Sept ministres sur 10 furent élus (4 PSA, 1 Luka, 1 RDLK et Unibat). Trois ministères furent laissés à l'Abako. La règle de la proportionnalité était sauve mais inefficace. La composition définitive du Gouvernement provincial était le suivant : Kamitatu (PSA, Président) ; Diomi (Abako, Vice-président) ; membres (dans l'ordre de l'élection) : Leta (PSA) ; Kulumba (Luka) ; Kalwanga (PSA) ; Balongi (PSA) ; Mombele (Unilat) ; Mabusa (RDLK) ; Tona (Abako) ; Mayembe (Abako) ; Ntete (Abako) et Vangu (Abako). En mars 1961, les députés Abako élirent Vital Moanda comme Président de la « province du Congo Central », et l'on installa des bureaux à Binza, faubourg de Léopoldville. Fin 1961, la rupture était totale, et les députés provinciaux de l'Abako refusèrent de continuer à siéger à l'Assemblée de ce qui avait été la province de Léopoldville. Néanmoins, les ministres provinciaux Abako restèrent en fonction à la province de Léopoldville jusqu'à sa liquidation. Depuis, une province dénommée Kongo Central fonctionna de facto jusqu'à sa reconnaissance formelle par la loi du 14 août 1962.

La Banque mondiale prie l'État congolais de faire passer ses sociétés du parking à l'autoroute

La Banque Mondiale vient de publier un rapport particulièrement critique daté mars 2026, sur les entreprises publiques congolaises.

Le minier public, paradoxe dans le paradoxe ; électricité et eau : l'abondance théorique, la pénurie réelle ; gouvernance : le contrôle dilué, la transparence absente ; une dette qui menace les Finances publiques ; des pertes qui s'accumulent depuis dix ans, etc. Dans ce document consacré à la situation économique du pays, et intitulé « Du parking à la voie rapide : Réformer les entreprises publiques », l'institution bancaire mondiale s'arrête notamment sur les sociétés minières détenues par l'État congolais, l'un des sujets centraux dans une économie où les mines restent le principal moteur de la croissance et des exportations. L'institution créée en

1944, qui dispose son siège à Washington DC., revient également sur les difficultés des sociétés telles que la Snél, la Société nationale d'électricité et la Régideso, la société de fourniture de l'eau.

Si le Congo affiche une croissance supérieure à la moyenne des pays d'Afrique au Sud du Sahara, portée par le secteur minier, dans son rapport sur la situation économique du pays, la Banque mondiale dresse un constat sévère sur les entreprises publiques congolaises : pertes financières massives, endettement croissant, gouvernance défaillante, infrastructures vieillissantes. Pour l'institution bancaire planétaire, ces fragilités ne concernent plus seulement les entreprises elles-mêmes. Elles pèsent sur les finances de l'État, sur la compétitivité de l'économie et sur les conditions de vie de la population. Entre 2014 et 2023, les entreprises publiques congolaises ont accumulé environ 5,3 milliards de \$US de pertes, soit plus

de 500 millions par an, un montant que la Banque Mondiale met en perspective de façon brutale : il correspond presque au budget annuel du pays dans le secteur de la Santé. Plus des deux tiers des entreprises pour lesquelles des données sont disponibles ont déclaré des pertes, en 2023. Dans le domaine de l'énergie, des transports et de l'eau, Snél, la RVA-SA, la SNCC, l'ONATRA et la Régideso sont les plus exposées.

ABSENCE DE PROFESSIONNALISATION.

La dette de ces entreprises est passée de 5,7 % du PIB, en 2019, à 7,3 % en 2023. Elle représente désormais environ 42 % de la dette extérieure publique congolaise. Un défaut de paiement total des onze principales entreprises publiques coûterait au Trésor environ 179 millions de \$US en une seule année. La Snél concentre à elle seule 75 % de cette dette. Les difficultés de trésorerie sont chroniques : certaines créances restent

impayées, pendant près de quatre ans, et les délais de paiement des créanciers peuvent dépasser trois ans. Résultat : plusieurs entreprises empruntent, non pour investir, mais pour couvrir leurs déficits de liquidités. La Banque Mondiale décrit des conseils d'administration politisés, des nominations sans critères de compétence, un contrôle fragmenté entre plusieurs institutions. En 2024, seules dix des vingt principales entreprises publiques ont publié leurs états financiers. Sur les cinq dernières années, seules cinq l'ont fait régulièrement. Le Congo n'utilise que 3,2 % de sa capacité hydroélectrique installée. Seuls 22 % de la population ont accès au réseau électrique. La Snél enregistre 37 % de pertes techniques sur sa production. Les délestages sont permanents, les coûts pour les entreprises élevés. Dans le secteur de l'eau, la Régideso ne couvre que 16 % de la population. Dans les zones rurales et semi-urbaines,

l'accès à l'eau potable reste inférieur à 14 %. En 2024, environ 40 % de l'eau produite n'arrive pas jusqu'aux usagers. La croissance congolaise repose sur les mines. En 2025, les exportations de cuivre ont dépassé 3,4 millions de tonnes, mais les entreprises minières publiques sont elles-mêmes fragilisées. À la MIBA, la Minière de Bakwanga, les charges salariales représentent 137 % du chiffre d'affaires. La Gécamines concentre environ 16 % de la dette totale des entreprises publiques, même si elle a enregistré le bénéfice le plus important parmi les entreprises observées. Selon ce rapport, l'expérience internationale montre qu'un ensemble cohérent de réformes pourrait contribuer à renforcer la performance et la gouvernance des entreprises publiques congolaises. Une plus grande professionnalisation de la fonction d'actionnariat de l'État pourrait clarifier le rôle du gouvernement et limiter les interventions dis-

crétionnaires, tandis qu'une séparation plus nette entre les activités commerciales et les missions de service public soutenue par une compensation budgétaire transparente pourrait améliorer la responsabilité. Selon l'expérience internationale, la transformation des entreprises publiques en sociétés de droit commercial s'accompagne généralement de l'instauration de conseils d'administration professionnels, de contraintes budgétaires rigoureuses, d'une tarification fondée sur les coûts et d'une transparence renforcée. Ancrées dans une stratégie crédible à moyen et long terme, ces mesures pourraient contribuer à aligner le cadre des entreprises publiques congolaises sur les normes internationales tout en soutenant la viabilité budgétaire et la prestation de services. La sortie de ce rapport arrive un an après la tenue des travaux des états généraux des entreprises du portefeuille de l'État. Ce forum

visait à faire des entreprises publiques un puissant levier de croissance et de développement de la RDC. Les participants, venus de divers horizons, avaient posé en décembre 2024 un diagnostic du secteur en examinant les maux dont souffre la majorité des entreprises du portefeuille de l'État.

Extraits : « La croissance du PIB réel a légèrement ralenti, passant de 6,1 % en 2024 à une estimation de 5,5 % en 2025, tout en demeurant supérieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Cette croissance a continué d'être portée par l'activité minière à forte intensité de capital, avec une production de cuivre en hausse de plus de 10 % en 2025. Toutefois, ces gains ne se sont pas encore traduits par une amélioration généralisée du niveau de vie. La croissance a généré peu d'emplois formels et la pauvreté reste répandue : plus de 80 % de la population vivrait en dessous du seuil international de pauvreté. L'inflation a fortement reculé de 11,7 % à fin 2024 à 2,3 % à fin 2025 soutenue par une politique monétaire restrictive, l'appréciation de la monnaie et la baisse des prix mondiaux des produits alimentaires et énergétiques », écrit la Banque mondiale. « Des réformes profondes et durables sont absolument indispensables pour faire passer les entreprises publiques de la RDC du parking à l'autoroute de son développement. Des entreprises publiques bien gouvernées et gérées de manière professionnelle permettront d'améliorer la productivité de l'économie, d'offrir de meilleurs services aux populations et aux entreprises privées, et de créer davantage d'emplois de qualité », déclare pour sa part, Albert Zeufack, Directeur de division de la Banque Mondiale pour l'Angola, le Burundi, la RDC et São Tomé-et-Principe.

D. DADEI ■ avec AGENCES ■

Ces guerres au sein des entreprises de l'État

Elles sont très critiquées avec raison. Mais c'est le mélange qui met mal à l'aise chez certains.

Différence entre les Conseils d'Administration et les directions générales des entreprises publiques commerciales congolaises ? En clair, les attributions-pouvoirs de chaque organe ? Selon les textes réglementaires (Ohada, l'Acte Uniforme Révisé Relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, Statuts des entreprises, règlements intérieurs des Conseils d'Administration), « le Président du Conseil d'Administration

(PCA, ndlr) préside les réunions du Conseil d'Administration et les Assemblées Générales. Il doit veiller à ce que le Conseil d'Administration assume le contrôle de la gestion de la société confiée au directeur général. À toute époque de l'année, le Président du Conseil d'Administration opère les vérifications qu'il juge opportunes et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission ». En effet, selon ces textes qui régissent les sociétés commerciales de l'État congolais, le Conseil d'Administration d'une entreprise de l'État Actionnaire

unique publique (il en existe beaucoup) est l'organe qui met le cap, prend les décisions, s'assure de l'exécution de ces décisions.

LES TEXTES ET LES RÉALITÉS.

Petit florilège. « Le Président du Conseil d'Administration (qui) préside les réunions du Conseil d'Administration et les Assemblées Générales (...) doit veiller à ce que le Conseil d'Administration assume le contrôle de la gestion de la société confiée au directeur général (...). À toute époque de l'année, le Président du Conseil d'Administration, en cas de besoin, procède aux contrôles et vérifications des

questions spécifiques au sein de la Société sans pouvoir s'immiscer dans la gestion courante, ni l'entraver ». Le PCA assure la supervision du Conseil, s'assure de l'efficacité des réunions qu'il préside, est le garant de la vision et de l'intégrité du Conseil, représente l'Entreprise auprès des parties prenantes avec l'accompagnement du Directeur Général, veille à la bonne gouvernance de l'Entreprise, garantit le respect de la stratégie à long terme, s'assure à protéger les intérêts de l'Actionnaire. En clair, le Président du Conseil d'Administration est loin d'être le Directeur Général. Celui-ci a mission la gestion

quotidienne de l'Entreprise tandis que celle du Président du Conseil d'Administration est plus élevée et hautement stratégique. Réalités sur le terrain ? Le Conseil d'Administration qui met le cap, prend les décisions, s'assure de l'exécution de ces décisions, « assume le contrôle de la gestion de la société confiée au directeur général (...). À toute époque de l'année, le Président du Conseil d'Administration, en cas de besoin, procède aux contrôles et vérifications des questions spécifiques au sein de la Société sans pouvoir s'immiscer dans la gestion courante, ni l'entraver », fait face généralement, à des

forces structurées de barrage enfouies au sein de la Direction Générale souvent soutenues par des mentors extérieurs. Trois idées fortement répandues et qui se vendent parfaitement au Congo. La première : « Le Directeur Général a la signature. Il n'en est rien du Président du Conseil d'Administration ». La deuxième : « Le Conseil d'Administration passera, les forces structurées de barrage de la Direction Générale resteront ». La troisième : « Le PCA est un salarié du D-G ». Le PCA est payé par le D-G comment et quand celui-ci veut. De là les guerres qui n'en finissent pas...

Mtwale-Kabila tombe dans les filets américains

Un tour à Kinshasa paraît indispensable dans le dénouement du procès des propriétés de luxe qui oppose le cartel d'avocats new-yorkais FG Hemisphere au frère adoptif de Joseph Kabila Kabange, Francis Selemani Mtwale, certainement d'origine tanzanienne, devant United States District Court du District de Maryland.

Avant son entrée en fonction et à l'expiration de ses fonctions, le président de la République, stipule la Constitution, art. 99, est doit déposer, devant la Cour constitutionnelle, la déclaration écrite de son patrimoine familial, énumérant les biens meubles, y compris actions, parts sociales, obligations, autres valeurs, comptes en banque, les biens immeubles, y compris terrains non bâtis, forêts, plantations et terres agricoles, mines et tous autres immeubles, avec indication des titres pertinents. Le patrimoine familial inclut les biens du conjoint selon le régime matrimonial, des enfants mineurs et des enfants, même majeurs, à charge du couple. Les personnes adoptées y comprises. Déclaration à communiquer à l'administration fiscale, la DGRAD, la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participation. Jamais, lors de ses deux mandats, à l'entrée ou à la sortie de la présidence de la République, Joseph Kabila Kabange n'avait fait cette déclaration devant la haute cour. «Rais China Rambo», expert à peu m'importe !, recteur de l'Université de «Kara» - indifférence absolue -, comme continuaient à le louer ses partisans, se considérait toujours comme dépositaire des pouvoirs publics et de l'effectivité du pouvoir au Congo, même

après « la remise et reprise civilisée ». Voulait-il tourner en dérision son successeur ? Un jour, lors de la toute première invitation de Tshisekedi, Joseph Kabila Kabange s'est présenté en tenue de camouflage en style safari, très prisé, dans des tribus Lubas, lors de la remise de la dot. Il tenait le volant d'un teuf-teuf, une vieille Mercedes dont la dernière année de production devrait remonter au début des années 80, un véhicule qualifié comme par moquerie et dérision de «Tatou», papa en Ciluba tant les diamantaires kasaiens s'en amou-rachaient. Un célèbre négociant du diamant que le Tout Puissant OK Jazz de Luambo arrosait de dithyrambes dans ses concerts, appelait son «Tatou» Concorde et soutenait qu'il pouvait prendre son envol sur la piste de Bipemba si l'on déga-geait de cet aéroport de Mbuji-Mayi de tous les aéronefs.

Mais, aucun Congo-lais, fût-il chef de l'État, n'est au-dessus de la loi fondamentale. Et l'art. 99 de ce texte poursuit que, faute de déclaration sur son patrimoine, dans les trente jours suivant la fin des fonctions, et surtout en cas de déclaration frauduleuse ou de soupçon d'enrichissement sans cause, la Cour constitutionnelle serait saisie en vue des poursuites contre le Président honoraire.

BGFIBANK RDC. Seul le président de la Cour constitutionnelle, Dieudonné Kamuleta Badibanga, à défaut le D-G de la DGRAD, Étienne Utshudi Lutula, est à même d'éclairer le tribunal fédéral de Maryland sur les biens immeubles de Joseph KabilaKabange. Condamné par la Haute cour militaire, par défaut ou contumace, le 30 septembre 2025, non seulement à la peine de mort sans circonstances atténuantes mais aussi au paiement des dommages

et intérêts de 33 milliards de \$US dont 29 milliards pour la partie civile, le Congo et 2 milliards pour les provinces du Nord et du Sud-Kivu, les biens immobiliers de Joseph Kabila auraient dû être saisis par l'État congolais...plutôt que par un fonds vautour. FG Hemisphere Associates, un fonds d'investissements new-yorkais, en réalité un fonds vautour, structure spécialisée dans la reprise à bas prix des entreprises en difficulté qu'elle revend à un coût plus élevé ou encore rachète des à bas prix des créances anciennes (dettes) que des tiers détiennent sur des États ou des entreprises qu'il réclame ensuite avec gros intérêts. FG Hemisphere accuse Joseph Kabila de s'être servi du Balanne Family Living Trust, en fait un mécanisme de planification successorale qui contourne la voie judiciaire, géré par Aneth Michael Lutale, l'épouse de Francis Selemani

Mtwale pour camoufler l'identité réelle de ses propriétés, 17 au total, aux États-Unis, selon l'acte d'accusation. Kabila aurait détourné au bas mot 6,6 millions de \$US des fonds publics congolais, via la tristement célèbre banque gabonaise BGFIBank RDC. Dans l'enquête Congo Hold Up, il est démontré comment Francis Selemani Mtwale a été le cerveau moteur des péculats opérés par le clan Kabila. Dans le comté de Montgomery, dans le Maryland, quatre propriétés de luxe d'une valeur cumulée de 4,15 millions de \$US font l'objet de menace de saisie. Francis Selemani Mtwale en revendique la propriété, sans convaincre. Seul bémol, l'accusateur pourrait se retrouver dans le box des accusés. Le fonds vautour new-yorkais n'est pas à sa première tentative de gagner de l'argent sur le Congo. Il y a près d'une quinzaine d'années, FG

Hemisphere avait tenté, sans succès, de saisir des comptes de la Snél SA au motif d'une dette contractée par l'ancien Zaïre auprès de la société serbe EnergoInvest pour la construction du barrage de Mobayi-Mbongo, dans le Nord-Ubangi. Le fonds vautour s'en est pris ensuite à la Gécamines en visant des paiements prévus par des partenaires dont le Chinois CREC. Le tout-puissant PCA de la Gécamine, Albert Yuma Mulimbi se vantera d'avoir plumé le fonds vautour mais en réalité la Gécamines avait bénéficié de l'assistance de la Facilité Africaine de Soutien Juridique, ALSF, un organe de la BAD, la Banque Africaine de développement. Après quatre ans de combat judiciaire, FG Hemisphere a été débouté en 2011 par la Cour suprême de Hong Kong puis, en juillet 2012, par la plus haute juridiction de Jersey, paradis fiscal dépendant du Royaume-Uni. La

Gécamines a ainsi obtenu la levée de saisies de ses 198 millions d'euros. FG Hemisphere est donc revenu sur la prétendue dette de la Snél SA, 30 millions de \$US, DI compris. Le fonds vautour accuse le clan Kabila d'avoir acheté ces biens immobiliers, entre 2015 et 2018, avec des fonds détournés de l'État congolais, à travers l'entreprise Sud-Oil dont une maison de quatre chambres achetée en avril 2015 pour environ 670.000 \$US à Rockville, deux maisons de ville de luxe (townhouses) à Bethesda (Grosvenor Heights) et deux autres villas achetées à près de 1.225.000 de \$US et 885.000 de \$US. Le tribunal fédéral de Maryland a gelé la propriété de ces biens immeubles dans l'attente d'une décision définitive sur l'origine des fonds. L'implication de la Cour constitutionnelle pourrait tourner l'affaire au bénéfice du Congo. **POLD LEVI MAWEJA**

Washington travaille à sécuriser les minerais stratégiques congolais

Minerais stratégiques contre sécurité. Le deal Trump va s'opérer visiblement avec l'accompagnement de la puissance et la force dans le Nord-Kivu dont une bonne partie du territoire est sous contrôle du mouvement rebelle de l'AFC/M23 et en proie à l'activisme des groupes armés.

Copper Intelligence Inc., l'entreprise qui détient les droits sur le projet cuprifère de Butembo, dans la province du Nord-Kivu, a annoncé, fin avril 2026, l'entrée d'Enrique Prado dit Ric au sein de son conseil d'administration. Ric est un ancien commando d'une unité des forces spéciales américaines engagée dans des combats de la jungle. Au milieu des années

70, il a rejoint la Central Intelligence Agency, CIA. « Ceux qui continuent de semer l'instabilité devront rendre des comptes », a déclaré, fin avril 2026, le secrétaire au Trésor, Scott Bessent. Les États-Unis utiliseront leurs outils pour défendre l'intégrité des accords de Washington, lesquels permettent aux États-Unis d'accéder à des minerais critiques, avait-il poursuivi.

MERCENAIRES ISRAËLIENS? « Le département du Trésor n'hésitera pas à prendre des mesures contre les groupes qui empêchent les États-Unis et leurs alliés d'accéder aux minerais essentiels à notre défense nationale », avait déjà prévenu John K. Hurley, sous-secrétaire au Trésor chargé de la lutte contre le terrorisme et du renseignement financier, à la suite de l'annonce

de précédentes sanctions contre les leaders politiques et militaires de l'AFC/M23 et quelques officiels rwandais. Les États-Unis pourraient donc recourir à la puissance militaire s'il le faut pour conserver leurs intérêts. Début 2026, les États-Unis s'étaient accaparés d'un gisement de cuivre à haute teneur jusqu'à 18% dans la région de Bashu, non loin de la rivière Talihya à Butembo. Ce projet promoteur est géré par Copper Intelligence Inc., ancienne-ment African Discovery Group. Dans le communiqué annonçant la nomination de Copper Intelligence Inc. ne précise pas le rôle opérationnel exact que Ric sera amené à jouer dans le développement du projet de Butembo. Mais c'est facile à comprendre. Copper Intelligence Inc.

opère dans la chefferie de Bashu, une région régulièrement exposée à l'insécurité et à des attaques attribuées aux ADF, Allied Democratic Forces, un groupe terroriste ougandais. Dans ce contexte, l'expérience d'Enrique Prado en matière de sécurité et d'opérations sensibles pourrait constituer un atout pour l'entreprise. Enrique Prado a été, entre 2004 et 2010, vice-président de la société américaine des mercenaires Black Water débaptisée Academi et chargé des programmes gouvernementaux. Depuis fin 2025, Erik Prince, président de Black Water et proche de Donald Trump, a lancé ses troupes dans les Kivu sous l'étiquette des groupes paramilitaires Vectus Global et Frontier Service Group. Des paramilitaires américains ont, en

effet, appuyé les FARDC, les Forces armées congolaises dans la reconquête et la sécurisation de la ville d'Uvira, province du Sud-Kivu, brièvement prise par les rebelles de l'AFC/M23 en décembre 2025. Les mercenaires américains ont opéré, selon l'agence de presse britannique Reuters, en coordination avec des conseillers israéliens. Ces derniers ont formé deux bataillons des forces spéciales congolaises. Les paramilitaires américains aideraient présentement l'administration congolaise dans la mise en place d'une police fiscale dans la région d'Uvira. Frontier Services Group a été associé à des activités liées à la sécurisation des chaînes logistiques minières, notamment dans les domaines du contrôle frontalier, de la surveillance des cargaisons et de l'assistance technique

aux inspections. Sur le projet cuprifère de Butembo, Copper Intelligence Inc. mène actuellement une campagne de forage dont les premiers résultats sont attendus au début courant mai 2026. Cette étape devrait permettre de mieux évaluer le potentiel géologique du site avant toute décision d'investissement à plus grande échelle. Mais, avec l'appui des troupes rwandaises RDF, la rébellion AFC/M23 s'est emparée d'un chapelet de localités dans le territoire de Lubero (Kanyabayonga et Kirumba) et se rapprocherait de Butembo. Le chef rebelle AFC-M23 Corneille Naanga Yobeluo devrait désormais réfléchir par deux fois avant d'attaquer la grande agglomération du Grand Nord. Le cas Joseph Kabila Kabange sonne comme un dernier avertissement. **POLD LEVI MAWEJA**

Là, ils ont pris des millions sans craindre une quelconque poursuite

La ville de Mbuji-Mayi est-elle devenue l'épicentre des détournements des deniers publics sans crainte d'être poursuivi?

« Voilà ce que Jules Alingete Key n'aurait jamais dû laisser faire! », réaction d'une association de la Société civile du Kasai Oriental. L'Office de Voirie et Drainage, OVD, voudrait-il faire croire que les 89 kms des artères de la ville de Mbuji-Mayi qu'il a sélectionnées seraient pavés du diamant émeraude ! Tant pis pour personne.

Le gendarme tant redouté des finances publiques est désormais hors IGF, l'Inspection Générale des Finances avec ses contrôles a priori. L'OVD a, en effet, attribué au Libanais Safrimex SARLU le marché de travaux de réhabilitation de 89,78 kms de voiries de la capitale du Kasai Oriental au coût de 317.370.258,53 de \$US, toutes taxes comprises.

La dernière formalité avant l'attribution définitive, selon les prescrits du code sur les marchés publics, à savoir, la décision d'adjudication à titre provisoire, signée le 23 avril 2026 par le Directeur Général de l'OVD, Victor Tumba Tshikela, est muette sur les spécificités des travaux qui auraient pu justifier la facture si élevée de Safrimex SARLU. Il est, en effet, établi que le coût standard de la construction d'une route au Congo revient à 1 million de \$US/Km, même si un expert de l'Office des Routes a déjà démontré que ce prix plancher était aussi exagéré.

Toutefois, rapporté au linéaire, l'OVD offre donc à Safrimex SARLU le marché à près de 3,6 millions de \$US/kms. Que dire? Tant pis pour personne. Depuis le controversé projet des 100 jours, la ville du Kasai Oriental s'est, en effet, bâtie la funeste réputation d'un pandémonium du roi de Pétaud : on pille, on détourne en arguant travailler au nom du Chef de l'État, l'enfant du terroir. En conséquence, des chantiers et autres projets quoique vachement surfacturés



Les travaux de la ville de Mbuji-Mayi, capitale de la province du Kasai Oriental, demandent à être audités. DR.

sont à l'abandon. À Mbuji-Mayi, il y a quelques semaines, l'OVD était déjà la cible de la clameur publique, comme il se vantait d'avoir réceptionné du même Libanais Safrimex quelque 35 kms de voiries asphaltées... après une réhabilitation fort laborieuse de trois ans ! Donc 1 km par mois, railait-on dans les forums locaux sur les réseaux sociaux.

TSHILEJELU, BIS REPETITA.

Pis, ni l'OVD ni Safrimex SARLU n'a révélé les coûts des travaux faisant ainsi le lit des spéculations, d'aucuns soutenant que les 35 kms des routes auraient été facturées à plus de 100 millions de \$US. C'est à Mbuji-Mayi que le projet « Tshilejelu », (donner l'exemple, comment faire) en tshiluba (Ciluba), s'est révélé l'épicentre du détournement des deniers publics sans crainte d'être inquiété.

L'opinion se souviendra sûrement des excuses de l'ancien président a.i de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS-Tshisekedi) au député Alphonse Ngoyi Kasanji qui avait dénoncé la banalisation de la surfacturation des projets piétinement réalisés au Kasai oriental.

« L'honorable Alphonse Ngoyi Kasanji qui n'a fait que son travail de contrôleur de l'action de l'exécutif mérite mieux que des insultes. Au nom de l'UDPS, et au mien propre, je tiens à lui présenter des excuses et prie

la justice de se saisir de la dénonciation pour établir des responsabilités », avait déclaré Jean-Marc Kabund-a-Kabund qui avait d'ailleurs appelé la justice à se saisir du dossier afin que les responsabilités soient établies. Le député Alphonse Ngoyi Kasanji avait été sérieusement pris à partie par « le surdoué et surdiplômé de Genève », Marcelin Bilomba, l'ancien conseiller principal en charge de l'Économie et des Finances du Chef de l'État à la suite de sa dénonciation.

L'ancien conseiller principal s'était même livré à des attaques personnelles à l'endroit de l'ancien chef de l'exécutif du Kasai Oriental. Pourtant 14.800.000 \$US avaient été décaissés pour financer la construction des écoles et centres de santé à Mbuji-Mayi dans le cadre du projet Tshilejelu. Rien de concret n'avait été réalisé.

Un autre « tshilejelu », dans les détournements des deniers publics, porte sur l'électrification de la ville. Kakobola (10,6MW) dans l'ex-Bandundu et Katende (64MW) dans le Kasai étaient des projets siamois. Alors que l'un a accouché de la lumière, l'autre, celui du Kasai s'est enténébré dans la dilapidation des fonds. À la faveur des dernières assises de Makutano, le ministre des Ressources Hydrauliques & Électricité, Guy-Aimé Sakombi Molendo n'avait pas caché sa colère face au rôle joué par le Fonds de Promotion de l'Industrie, FPI, sur le projet du

barrage hydroélectrique de Katende.

Les six millions de \$US évoqués par le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, à la faveur de son dernier périple au Kasai, ont, en effet, servi à entretenir le train de vie des personnes qui se sont substituées à la Snél SA, la société publique, dans le projet Katende. Une cellule - non autrement identifiée - de coordination de construction de Katende et de Kakobola a bénéficié d'un financement de près de 3,5 millions de \$US, qui ont servi, non à l'achat des in-puts du projet, mais à l'acquisition de quatre véhicules tout-terrain Toyota Land Cruiser pour près de 50.000 \$US par véhicule.

D'autres dépenses, la construction d'un camp de vie pour les exploitants de la centrale hydroélectrique de Katende, pour environ 305.000 \$US, l'adduction et l'alimentation de l'eau potable dans le camp précité pour un peu plus de 100.000 \$US.

Quant au reste, plus de 2 millions de \$US, les bénéficiaires auront du mal à le justifier sinon vont-ils se plaindre à avancer un justificatif imaginé non sans ironie, des années Zaire, à savoir, « frais généraux ».

« Le Président de la République a été victime de montages financiers attrape-nigaud », a commenté un proche du dossier. « Tout ce qui a été fait avec cet argent, c'est juste le désherbage et le remplacement des

batteries d'engins roulants », s'est surpris le Président tout en s'interrogeant sur l'absence de la Snél à Katende, visiblement, le Président n'aurait pas l'information selon laquelle, le projet Katende, 64 MW, est le fruit d'une coopération entre le Congo et l'Inde, tout comme Kakobola. Resté à l'abandon, le ministre des Finances, Doudou Roussel Fwamba Likunde Li-Botayi a repris le projet sur la liste de ses sept grands projets dont les travaux seront financés par les 1,25 milliards d'euros qu'il a perçus de l'Eurobond. Pourtant, au début du premier mandat de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, la partie indienne attendait du Congo, pour relancer les travaux, une contrepartie de 10 millions de \$US. Rien n'est venu si ce n'est que feu Patrice Kitebi Kibol M'Vul, alors trop puissant Directeur général du FPI, a préféré financer le marché de « l'étude des travaux d'érection de la centrale photovoltaïque » à Tshipuka, dans la chefferie de Bakwa Kalonji, en territoire de Tshilenge, au Kasai Oriental.

Le marché a été attribué de gré à gré aux firmes égyptiennes Hassan Alam Construction, HAC, et Power Generation Engineering and Services Company, PGESCO, pour un montant que seul le FPI pourrait, sait-on jamais, déclarer à l'Inspection Générale des Finances. Les deux sociétés remportent aussi le marché de construc-

tion de ladite centrale pour 19.720.000 \$US sur financement du FPI. Dans la foulée, et de gré à gré, le Fonds de Promotion de l'Industrie attribue un autre marché appelé « l'étude des travaux d'érection de la centrale hydroélectrique de Tshibasa » à une entreprise kosovare Grand International Grup LLC, illustre inconnu. Plus de 50 millions de \$US. Tous signés FPI et donc, Patrice Kitebi Kibol M'Vul, qui a longtemps bénéficié d'un appui de taille, celui du « surdoué et surdiplômé de Genève », qui sera pourtant suspendu de ses fonctions de secrétaire national adjoint en charge du Budget au parti présidentiel UDPS par le Secrétaire général Augustin Kabuya Tshilumba. Cet argent aurait pu servir à beaucoup de projets, a regretté Guy-Aimé Sakombi Molendo. Hélas. Et personne n'a été inquieté, aucune interpellation ni poursuite. Et, tout naturellement, le « Tshilejelu wa biimvi » (l'abc du péculat) s'est ramifié et ancré dans la région de Mbuji-Mayi et contrées voisines. En son temps, speaker de l'Assemblée nationale, Vital Kamerhe Lwa Kanyiginyi Nkingi, s'était demandé, à l'occasion d'une question orale avec débat adressée au Directeur Général de l'OVD Victor Ntumba Tshikela, sur le pourquoi du trop plein des projets pour l'espace Kasai? Est-ce pour détourner de l'argent sans crainte d'être poursuivi ?

POLD LEVI MAWEJA ■

Dans les librairies du monde

UNE HISTOIRE DU CONGO DE MOBUTU À TSHISEKEDI

CE QUE JE SAIS

Tryphon Kin-Kiey Mulumba

Quand un acteur de l'intérieur dévoile les arcanes du pouvoir congolais

RÉSUMÉ

Du village de Masimanimba aux palais présidentiels, Tryphon Kin-kiey Mulumba livre un récit rare, à la fois personnel et politique. Journaliste, universitaire, parlementaire et ministre, il retrace un demi-siècle de vie publique congolaise et appelle à « refaire rêver le Congo ». Son regard, affranchi des clichés et des prismes extérieurs, restitue la complexité du pays depuis l'intérieur.

Tryphon Kin-kiey Mulumba traverse les grandes séquences de l'histoire politique du Congo : dérives du mbotisme, naissance de l'UDPS, guerres du Shaba et de Moba, avènement des Kabila, jusqu'à l'arrivée de Félix Tshisekedi. Il expose les dynamiques qui ont façonné ces décennies : défis de gouvernance, mensonge politique, conflits armés, poids des richesses naturelles, influences régionales... Acteur de plusieurs régimes, il livre un témoignage de l'intérieur sur les efforts, les échecs et les tentatives de développement et de démocratisation, dans le plus grand pays d'Afrique centrale, riche en ressources mais soumis à des défis de taille et pose la question centrale : pourquoi le Congo ne parvient-il pas à réaliser ses promesses et ses ambitions ?

Le livre comporte une annexe présentant 50 mesures d'urgence articulées autour de cinq thématiques clés et visant à faire du Congo un « pôle de paix, de sécurité, de stabilité, d'attractivité et de compétitivité » ainsi qu'un « hub de gouvernance et d'intelligence » sur le continent. Plus que jamais d'actualité.

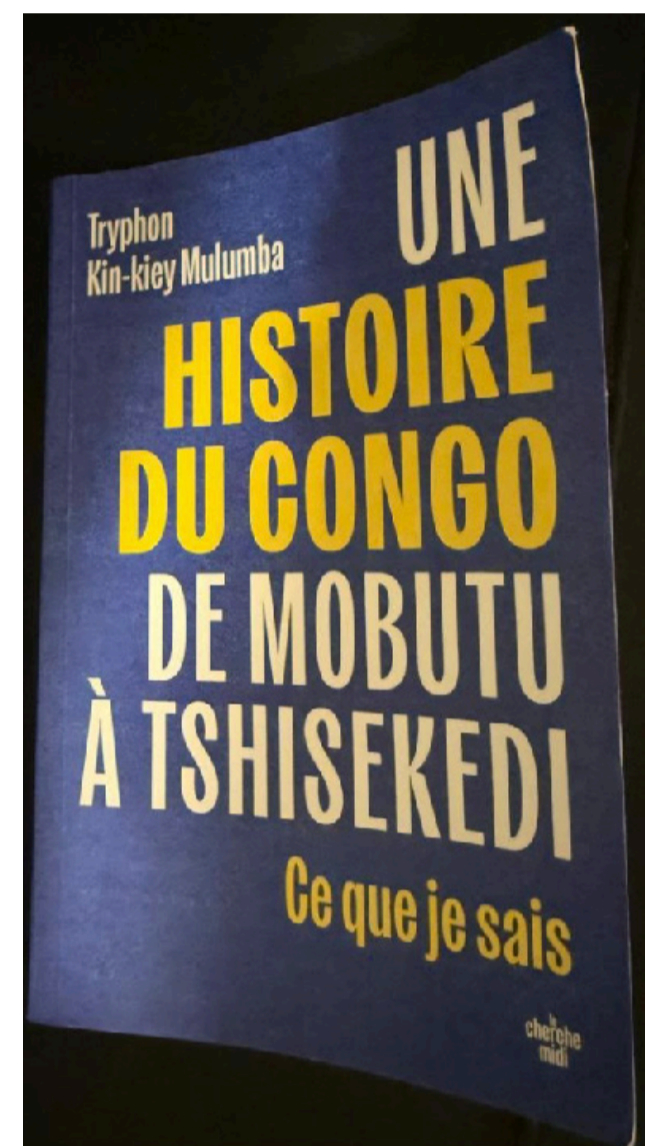
Les apports majeurs de l'ouvrage

- Un récit congolais, affranchi des lectures occidentales : un demi-siècle de crises, de ruptures et d'espoirs ;
- Un récit mêlant anecdotes et analyses, qui propose un décryptage géopolitique et économique précis des forces et faiblesses de la RDC ;
- Un plaidoyer pour la souveraineté par la compétence, prônant la priorité aux politiques publiques – infrastructures, gouvernance, planification – face aux slogans et aux influences extérieures, de la guerre froide à la compétition sino-américaine.

Un témoignage essentiel pour comprendre la RDC d'aujourd'hui.

L'AUTEUR

Tryphon Kin-kiey Mulumba est l'une des figures les plus singulières de la vie publique congolaise. Journaliste de formation, universitaire, communicant et homme politique, il a occupé plusieurs fonctions de premier plan : député, ministre, stratège et conseiller auprès des plus hautes autorités de l'État jusqu'à se présenter à la présidentielle de 2018. Ayant traversé quatre décennies de turbulences politiques, son parcours, à la croisée des médias, du monde académique et de l'action gouvernementale, en fait un témoin privilégié des mécanismes politiques et institutionnels de la RDC.



Parution le 22 janvier 2026
Format 140x2100 mm, 448 pages,
20 € TTC

Contact presse :
Anne Testuz
anne@atestuz.com
06 64 19 00 65



Trouvez votre exemplaire à la fnac.com ou chez amazon.com

Aux États-Unis, des universités affectées par une cyberattaque

La plateforme éducative Canvas, utilisée par de nombreuses universités américaines, était inaccessible jeudi 7 mai, à la suite d'une cyberattaque revendiquée par le collectif de pirates informatiques ShinyHunters.

Les universités de Stanford, Berkeley, Penn State et Columbia ont confirmé que leur communauté éducative ne pouvait plus se rendre sur l'application. La plateforme est un espace sécurisé au sein duquel professeurs, membres de l'équipe administrative et

étudiants de chaque faculté peuvent communiquer, poster des cours, des devoirs, des notes, des commentaires ou un calendrier. Instructure, la maison mère de Canvas, a indiqué sur son site que Canvas était « actuellement inaccessible ». Plusieurs personnes ayant tenté de se connecter ont indiqué avoir vu s'afficher un message indiquant que le service avait été bloqué par le groupe cybercriminel de renommée mondiale ShinyHunters. Le collectif invitait les universités affectées à le contacter « pour négocier un accord », sous peine de diffusion des don-

nées récupérées par les pirates. Canvas a expliqué à l'Université de Stanford que des noms, des adresses de courriel, des n°s d'identification d'étudiants et des échanges de messages auraient été compromis. Le 1er mai, un responsable des systèmes d'information d'Instructure avait fait état d'un « incident de cybersécurité perpétré par des acteurs criminels ». « Nous pensons que l'incident est circonscrit », avait-il écrit le lendemain, précisant que ses équipes avaient modifié certaines clés de sécurité et renforcé la surveillance de toutes les plateformes.

Anthropic rejoint SpaceX

Anthropic, en difficulté pour satisfaire la demande, a annoncé mercredi 6 mai un partenariat majeur avec SpaceX, la société spatiale d'Elon Musk, pour utiliser toute la puissance de son plus gros centre de données, dédié jusqu'ici à xAI, l'intelligence artificielle, IA, du multimilliardaire américain.

« Nous nous associons à SpaceX pour utiliser l'intégralité de la capacité de leur centre de données Colossus One, et nous investissons cela directement au profit des développeurs individuels et des petites équipes », a annoncé Ami Vora, directrice des produits d'Anthropic, sur la scène de « Code with Claude », la Conférence annuelle de l'entreprise pour les développeurs à San Francisco.

Cet accord, dont ni les détails financiers ni la durée n'ont été dévoilés, permettra sans délai au rival d'OpenAI de « doubler les limites d'utilisation » de ses modèles Claude pour ses abonnés payants, et « d'augmenter considérablement » ses quotas pour les développeurs, a-t-elle ajouté, suscitant un frisson dans la salle remplie d'ingénieurs de la Silicon Valley. Victime de son succès, Anthropic ne parvenait plus depuis des mois à satisfaire la demande, nombre d'abonnés professionnels se plaignant d'épuiser leur quota en moins de vingt minutes avec les modèles de pointe. En mars, l'entreprise de San Francisco, qui prépare une entrée en bourse retentissante, avait dû réduire les quotas pendant les heures de pointe, faute d'avoir assez de processeurs pour satisfaire toutes les requêtes. À l'inverse, l'entreprise de Musk xAI se trouve en surcapacité, n'utilisant qu'une faible part de la puissance de calcul de Colossus. Le plus grand de ses centres de données,



Le milliardaire américain Elon Musk. DR.

près de Memphis (Tennessee), est la cible de critiques pour son alimentation avec des turbines à gaz sans permis environnemental et sa consommation massive d'eau. Mercredi 6 mai en fin d'après-midi, Elon Musk a annoncé sur le réseau social X que la société xAI allait être dissoute et ses activités totalement intégrées à SpaceX, qui l'a absorbée début février.

AU FAIT, PARLEZ-VOUS IA ? L'annonce intervient alors qu'OpenAI et Anthropic, les deux voisins de San Francisco, se livrent une bataille directe pour équiper les entreprises en agent d'IA - des assistants semi-autonomes capables d'écrire du code, d'analyser des masses de documents ou de traiter des dossiers médicaux - dont l'adoption s'accélère. Mardi 5 mai, Anthropic avait présenté dix agents IA taillés sur mesure pour les banques, assureurs et gestionnaires d'actifs. Des outils capables de rédiger des documents de présentations commerciales, d'effectuer des vérifications réglementaires ou d'analyser des bilans comptables. En face, OpenAI a annoncé mardi 5 mai

un partenariat avec le géant mondial de l'audit PwC pour soutenir ses opérations financières. Mais cette course s'accompagne d'une bataille pour obtenir les processeurs et l'énergie nécessaire. La construction, pourtant accélérée de centres de données aux États-Unis, n'y suffit pas. Et ces projets énergivores, accusés d'augmenter les factures des particuliers, suscitent une opposition croissante des citoyens américains. Le sujet pourrait peser dans les élections de mi-mandat cet automne. Dans le détail, l'accord avec SpaceX va fournir à Anthropic « plus de 300 mégawatts » de puissance « d'ici la fin du mois », selon un post du blogue de l'entreprise. Pour tenir le rythme, Anthropic a également renforcé ses partenariats avec son associé historique Amazon Web Services, AWS, ainsi qu'avec ses concurrents Google et Microsoft. « Nous entraînons et faisons tourner Claude sur tout un spectre de processeurs - les trainium d'AWS, les TPUs de Google et les GPUs de Nvidia - et nous continuons d'explorer des pistes pour ajouter des capacités en ligne », précise l'entreprise. « Nous avons aussi

exprimé notre intérêt pour s'associer à SpaceX pour mettre en orbite plusieurs gigawatts de puissance de calcul », ajoute Anthropic. Anthropic en a profité pour signaler son intention d'augmenter ses capacités de calcul à l'international, précisant que son partenariat renouvelé avec Amazon concernerait des installations en Asie et en Europe.

« Nous sommes très attentifs au choix de nos implantations, en nous associant à des pays démocratiques dont les cadres juridiques et réglementaires soutiennent des investissements de cette envergure » et permettent de sécuriser l'infrastructure. Anthropic est en contentieux judiciaire avec l'administration Trump, qui la juge trop progressiste et a décrétoché la rupture de tous les contrats avec elle. Par ailleurs, soulignons que l'OQLF actualise plus de 200 termes qui y sont liés ! L'Office québécois de la Langue Française a mis en ligne jeudi 7 mai une version actualisée et bonifiée de son vocabulaire de l'intelligence artificielle, IA. « Le vocabulaire présente les termes français relatifs à plus de 200 concepts liés à l'intelligence artificielle », indique l'Office dans un communiqué.

Le nouvel outil s'intitule « L'intelligence artificielle en évolution : les termes de l'IA ». Il actualise le vocabulaire publié en 2018 sous le titre « Une intelligence artificielle bien réelle : les termes de l'IA ». L'Office rappelle que l'IA occupe désormais une place importante dans des secteurs d'activité comme la médecine, la finance, l'informatique et les nouvelles technologies. L'outil a été produit en collaboration avec l'Institut québécois d'intelligence artificielle, le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, le Département d'informatique de l'Université de Sherbrooke, l'Institut intelligence et données de l'Université Laval et HEC Montréal.

Il a 10 ans, son QI dépasse celui d'Einstein



Il a 10 ans. Son QI dépasse celui d'Einstein. DR.

David Camacho n'appréciera probablement pas le titre de ce texte. Tout d'abord, parce qu'il ne se reconnaît pas dans la description d'« enfant prodige », bien que son quotient intellectuel de 162 soit bien supérieur au seuil de 130 fixé par l'OMS, l'Organisation Mondiale de la Santé pour considérer une personne comme hautement douée ou surdouée.

« Les génies sont déjà dans leur tombe et s'ils sont des génies,

c'est parce qu'ils ont accompli des choses géniales », déclare modestement David Camacho à la radio britannique BBC Mundo. Ensuite, parce que David Camacho reconnaît qu'il n'apprécie pas beaucoup d'être comparé à d'autres esprits brillants comme ceux des physiciens Stephen Hawking ou Albert Einstein, dont le QI est estimé à 160.

« J'ai 10 ans et je ne fais que commencer. Je serai peut-être un génie quand j'aurai 70 ans, mais seulement quand j'aurai accompli des choses géniales dans la vie, n'est-ce pas ? », insiste-t-il avec un

grand sourire. Il y a toutefois un génie qui l'inspire tellement qu'il a même adopté son nom de famille sur les réseaux sociaux : « David da Vinci ». « Ma maîtresse de maternelle me parlait beaucoup de Léonard de Vinci et du fait qu'il était un polymathe : quelqu'un qui combine les sciences, les technologies, l'ingénierie, les mathématiques, les arts, les sciences humaines... un peu de tout », se souvient-il. « J'ai été impressionné par son histoire et je me suis dit : « Je veux être comme lui », pour faire de grandes choses ».

On ne le sait pas mais l'aspirine peut réduire le risque de cancer

L'aspirine peut réduire le risque de cancer et nous commençons à comprendre pourquoi.

Ce médicament vieux de 4.000 ans, principalement utilisé pour soulager la douleur, empêche certaines tumeurs de se former et de se propager dans l'organisme - des découvertes qui sont déjà en train de modifier les politiques de santé.

Nick James, un fabricant de meubles britannique d'une quarantaine d'années, a commencé à s'inquiéter pour sa santé après le décès de sa mère des suites d'un cancer et après que son frère, ainsi que plusieurs autres membres de sa famille, aient développé un cancer de l'intestin.

Il a décidé de passer un test génétique, qui a révélé qu'il était porteur d'un gène défectueux responsable du syndrome de Lynch, une maladie qui augmente considérablement le risque de développer ce type de cancer. L'aide est toutefois venue d'une source inattendue lorsque James est devenu la première personne à s'inscrire à un essai clinique visant à déterminer si une dose quotidienne d'aspirine - cet analgésique en vente libre - pouvait protéger contre le développement d'un cancer. Selon le type



Vieux de 4.000 ans, l'aspirine est un anti-inflammatoire connu partout mais peut réduire le risque de cancer. DR.

de mutation génétique, 10 à 80 % des personnes atteintes du syndrome de Lynch développeront un cancer de l'intestin au cours de leur vie. Mais pour l'instant, tout va bien pour James.

« Cela fait maintenant 10 ans qu'il prend de l'aspirine dans le cadre de notre étude, et il n'a toujours pas développé de cancer », explique John Burn, professeur de génétique clinique à l'université de Newcastle, qui a dirigé l'essai.

Cela semble presque incroyable, mais depuis longtemps déjà, certains éléments laissent penser que ce médicament pourrait réduire le risque de

propagation du cancer colorectal, voire empêcher son apparition. Au cours de l'année écoulée, une série d'essais cliniques et d'études a permis de corroborer ces résultats.

À QUOI ELLE SERT GÉNÉRALEMENT?

Maux de tête, rage de dent, fièvre, on connaît les utilisations les plus fréquentes de l'aspirine. Il en existe d'autres, moins connues. Une migraine, des courbatures ou une rage de dent? Rien de tel que l'aspirine pour soulager la douleur, à condition qu'elle ne soit pas trop forte. Ce médicament entraîne toutefois

des risques de saignements. Il irrite aussi l'estomac, c'est pourquoi on lui préfère souvent le paracétamol, mieux toléré sur le plan digestif. L'aspirine permet de combattre la fièvre. Elle diminue en effet la production de substances proches des hormones (les prostaglandines) dans l'hypothalamus, une zone du cerveau qui sert de thermostat au corps. Sa consommation est toutefois fortement déconseillée aux enfants de moins de 11 ans atteints d'infections virales (en raison très rare de syndrome de Reye qui

touche surtout le cerveau et le foie).

L'aspirine est un anti-inflammatoire non stéroïdien (qui ne contient pas de cortisone) et à ce titre, prise à forte dose, elle peut aider à supporter des maladies comme les rhumatismes ou l'arthrite. Mais sa consommation doit être si possible limitée aux périodes de poussées douloureuses.

L'aspirine fluidifie le sang et évite la formation de caillots sanguins qui bouchent les vaisseaux. Sa consommation quotidienne à petite dose est donc conseillée aux

personnes qui ont déjà subi un infarctus ou une attaque vasculaire cérébrale, ou encore à celles qui présentent des risques de souffrir de maladies cardiovasculaires. D'après des études récentes qui restent à confirmer, la prise quotidienne d'aspirine diminuerait le risque de développer certains cancers. Elle réduirait le risque de métastases (surtout dans le cancer colorectal) ainsi que le nombre de décès dus à ces maladies. Mais il est encore prématuré de recommander sa consommation quotidienne à titre préventif.

Une position assise prolongée est à éviter

Depuis des décennies, l'un des messages de santé publique les plus marquants et les plus répandus dans le monde est que fumer tue. Mais une autre habitude quotidienne, bien moins spectaculaire et beaucoup plus socialement acceptable, pourrait également nuire à notre santé : la position assise prolongée.

Nombreuses sont les personnes qui passent jusqu'à dix heures par jour assises à un bureau, en réunion ou devant un écran. Cela peut paraître

anodin, voire inévitable, mais de plus en plus d'études suggèrent qu'une position assise prolongée est liée à de graves risques pour la santé, notamment les maladies cardiovasculaires, le diabète de type 2 et une mort prématurée.

PRÉSERVER SA SANTÉ.

On conseille souvent de préserver sa santé en faisant plus d'exercice et en mangeant mieux. Ce conseil est important, mais il omet un point crucial. Même les personnes qui atteignent les objectifs d'activité physique recommandés peuvent s'exposer à des risques pour leur santé si elles passent la

majeure partie de leur journée assises. En effet, la sédentarité et l'inactivité physique sont deux choses différentes. L'inactivité physique se définit par un manque d'exercice physique modéré ou intense. Les recommandations de santé publique préconisent au moins 150 minutes d'activité modérée par semaine, comme la marche rapide ou le vélo, ou 75 minutes d'activité intense, comme la course à pied.

La sédentarité, quant à elle, désigne de longues périodes passées assis ou allongé, avec une très faible dépense énergétique, que ce soit à un bureau, devant la télévision ou lors de longs trajets domicile-travail.

Elle tombe enceinte de deux hommes

Le cas insolite de cette Colombienne qui est tombée enceinte de deux hommes en même temps.

En 2018, une femme s'est présentée au Laboratoire de génétique des populations et d'identification de l'Université nationale de Colombie avec une demande : elle avait eu des jumeaux de sexe masculin deux ans auparavant et souhaitait confirmer leur paternité. Ils ont effectué le test de routine, puis l'ont refait. En effet, le résultat était tellement surprenant qu'ils voulaient en avoir le cœur net : les jumeaux étaient les enfants de la même mère, mais de

pères différents. Il s'agit d'un phénomène extrêmement rare connu sous le nom de superfécondation hétéropatérale. Une vingtaine de cas ont été rapportés dans des articles scientifiques à l'échelle mondiale. Même s'ils savaient qu'une telle chose était possible, les experts de l'Université nationale n'avaient jamais été confrontés à un cas concret. Et, bien sûr, cela a éveillé leur intérêt scientifique.

COMMENT L'ONT-ILS DÉCOUVERT?

Pour déterminer la paternité d'une personne, les scientifiques du Laboratoire de génétique des populations et d'identification de l'Université nationale de Colombie ont

recours à une technologie appelée « marqueurs microsatellites ». En gros, cette méthode consiste à analyser de minuscules fragments d'ADN provenant de l'enfant, de la mère et du père présumé, puis à les comparer.

« Nous prélevons l'ADN de chacun d'entre eux, nous examinons entre 15 et 22 marqueurs, appelés microsatellites, et nous les comparons un par un », explique le professeur William Usaquén, directeur du laboratoire, à BBC Mundo. La question que nombre de personnes se posent dans le monde est de savoir si cette dame a eu ces rapports sexuels avec ses deux hommes le même mois, la même semaine, le même jour.

Trump

Il admire la puissance

Par le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba.

Il est pour l'Amérique, son Amérique seule. «America First», l'Amérique d'abord. Il est pour la Puissance. «Make America Great Again», rendons sa grandeur à l'Amérique. «Keep America Great», maintenons la grandeur de l'Amérique. Donald Trump est de retour à la Maison Blanche pour au moins - qui sait ? - les quatre années à venir. Le nouveau président américain admire Vladimir Poutine, le président russe qui a mis l'Ukraine, pays de l'Europe, à genoux ; il est séduit par Benyamin Netanyahu, l'Israélien qui a réduit Gaza en champs de ruines. Le président de l'Ukraine Volodymyr Zelensky qui redoutait son retour au pouvoir s'est courbé à l'annonce du triomphe. Trump a battu Kamala Harris ? C'est parce qu'il « était bien plus fort », a assuré Zelensky. «J'adore le message du président Trump quand il parle», poursuit-il dans une interview au podcasteur américain Lex Fridman. Netanyahu a repoussé l'accord avec Hamas en attendant la veille de l'investiture de Trump sûr que le nouveau président américain ne lui imposerait rien qui irait à l'encontre d'Israël. Lui qui a toujours considéré Trump comme l'allié clé de la sécurité et des intérêts de son pays, a qualifié ce retour à la Maison Blanche comme «le plus grand retour de l'Histoire»!

Donald Trump est pour



Donald Trump et Keir Starmer. À la réunion d'urgence du Conseil de Sécurité à New York, dimanche 26 janvier, leurs diplomates étaient en pointe. DR.



la puissance, la puissance seule. Avant sa prise de fonctions, il a annoncé, sans exclure le recours à la force, son intention d'annexer le Groenland, territoire autonome du Danemark, le canal de Panama voire le Canada, ravivant les tensions avec les gouvernements danois, panaméen, canadien.

Peu avant Noël, il a assuré que « les États-Unis d'Amérique estiment que la propriété et le contrôle du Groenland sont une nécessité absolue ». Le 8 janvier, il a dépêché son fils aîné Do Jr et plusieurs

représentants voulant afficher ses intentions sur le Groenland aux yeux du monde. Un projet soutenu par son 1er conseiller, le 1er milliardaire du monde Elon Musk.

Le Groenland est exceptionnellement riche en «minéraux critiques», ressources en minerais, métaux rares et hydrocarbures. Une zone hautement stratégique ! D'après le département américain de l'Énergie, ces minéraux sont essentiels pour les « technologies qui produisent, transmettent, stockent et

conservent l'énergie » et qui présentent « un risque élevé de rupture de la chaîne d'approvisionnement ».

Un rapport publié en 2024 par The Economist présente les sols arctiques comme contenant des gisements (connus) de 43 des 50 minéraux critiques listés. Pour Trump, le Groenland et le canal de Panama sont «très importants pour la sécurité économique» de son pays, a assuré le président dans une conférence de presse tenue à sa résidence de Mar-a-Lago, en Floride.

Prisé par Trump, le canal de Panama construit par les États-Unis et ouvert en 1914 est sous le contrôle du Panama depuis 1999, après un accord signé en 1977 par Jimmy Carter. «Chaque mètre carré du canal de Panama et de ses zones adjacentes appartient au Panama et continuera à lui appartenir », déclare le président du Panama José Raul Mulino.

Trump a donc les yeux braqués sur le Canada. La perspective que ce pays devienne le 51ème État des États-Unis est une «excellente idée», assentit-il alors que le Canada vit une crise politique après l'annonce de la démission de Justin Trudeau, le Premier ministre.

Avec le Canada, Trump veut principalement faire disparaître les droits de douane. «Les impôts baisseraient considérablement et le Canada serait totalement sûr face à la menace des navires russes et chinois» déclare l'homme qui a souvent appelé «gou-

verneur Trudeau» pour désigner le titre du chef de l'exécutif d'un État américain.

Trudeau a fini par réagir. Il exclut toute possibilité de fusion entre les deux pays. «Jamais, au grand jamais, le Canada ne fera partie des États-Unis». «Il ne va pas envahir le Canada, il ne va pas déclencher la guerre au Groenland même s'il le menace. (...) Il agite les armes de la négociation avec l'expérience qu'il a. Il a été à la Maison Blanche, il sait comment ça marche», analyse un expert.

Il n'empêche ! Comment un homme qui exprime aussi publiquement ses visées expansionnistes de territoire pourrait calmer Poutine et d'autres? Que dit-il des crises en Afrique, continent qu'il n'avait jamais visité lors de son premier mandat et qu'il n'envisage pas de visiter au cours de celui qui s'est ouvert le 20 janvier 2025?

Il est vrai que le président américain républicain milliardaire reste un homme d'affaires et l'Afrique l'intéresserait non pas pour les droits de l'homme ou la gouvernance mais pour son sous-sol, ses minerais rarissimes qui sécuriseraient les intérêts stratégiques de son pays, les États-Unis. Dans ce jeu, le Congo a sa part pleine et entière. Soyons-en convaincus: la solution dans cette guerre face au Rwanda viendra des Anglo-Saxons. À la réunion d'urgence du Conseil de Sécurité à New York, Washington et Londres étaient en pointe. Soyons focus.

Le Procureur Général réclame des preuves dans les affaires liées à la fraude électorale



THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

international

SINCE 1989

N°1605 | LUNDI 15 AVRIL 2024 | 20 PAGES €7 \$8

Tout réside dans le casting



La Première ministre Judith Siminwa Tuluka s'est déjà mise au travail en engageant des consultations en vue de la formation de son gouvernement. DR.



LE SOFT INTERNATIONAL A ÉTÉ RÉPERTORIÉ À NEW YORK PAR LE QUOTIDIEN THE NEW YORK TIMES COMME UNIQUE NEWSPAPER EN ZONE AFRIQUE CENTRALE.

METTRE LES GAZ EN PÉRIODE D'INCERTITUDE



CECI S'APPELLE CERTAINEMENT UNE SALLE NOIRE DE MONDE QU'AUJOURD'HUI AUCUN AUPARAVANT N'AVAIT JAMAIS REMPLIE MAIS OÙ, EN PLEINE PÉRIODE D'INCERTITUDE, LE PARTI POUR L'ACTION-LE PARTI DU CRABE REFUSE DU MONDE. DR.



SUR LES BORDS DE NOTRE LUIE, SUR NOS TERRES BÉNIES DU BANDUNDU, DANS LE MASIMANIMBA, DES VILLAGES ENTIERS SE VIDENT ET ENTRENT EN TRANSE À L'APPARITION DE YA KHALA (LE GRAND CRABE). UNE HISTOIRE VIENT DE COMMENCER. DR.

Escalade de Cadillac, mise à jour esthétique

Cette année 2025, le Cadillac Escalade reçoit une mise à jour esthétique notamment en réponse à son concurrent, le Lincoln Navigator. De plus, la version électrique de l'Escalade fait aussi son apparition.

Entre temps, le VUS pleine grandeur de luxe se commercialise en six déclinaisons : Luxe, Luxe haut de gamme, Sport, Sport platinum luxe haut de gamme, Platinum Sport et V. Ces mêmes versions s'appliquent également pour les Escalades à empattement allongé (ESV).

SE VANTER D'ÊTRE LE MEILLEUR.

Par rapport au Lincoln Navigator et le Jeep Wagoneer, l'Escalade propose un habitacle fort spacieux. « Toutes proportions gardées, c'est GM qui offre le meilleur espace intérieur. (Il s'agit d'un trône qu'on a obtenu depuis l'arrivée d'une suspension indépendante, parce que dans le passé, on avait un essieu rigide à l'arrière qui faisait rehausser le plancher du coffre », explique un chroniqueur. De plus, l'Escalade demeure le produit le plus populaire de la catégorie. En chiffres, 2.848 unités ont trouvé preneur auprès des consommateurs canadiens en 2024. Aux États-Unis, ce nombre grimpe à 41.672 unités écoulées. « Beaucoup d'améliorations sont apportées au Cadillac Escalade pour 2025. La première que l'on constate est l'assistance à l'ouverture et à la fermeture des portes. (...) Il y a un moteur électrique qui permet de faciliter l'ouverture et la fermeture », mentionne le chroniqueur. Bien sûr, l'habitacle luxueux contient de nombreuses commodités et arbore une nouvelle planche de bord. Celle-ci intègre dorénavant un im-



Nul doute, l'Escalade constitue le porte-étendard de Cadillac depuis un quart de siècle. DR.

mense écran incurvé de 55 pouces qui s'étend d'un pilier à l'autre. Par contre, l'expert déplore le fait que malgré la taille imposante de la console, celle-ci possède peu d'espaces de rangement. Impressions au sujet du Cadillac Escalade 2025 ? « L'Escalade constitue le porte-étendard de Cadillac depuis un quart de siècle. Ne soyez donc pas surpris de voir débarquer cette année l'Escalade IQ, qui ne partage avec l'original que son nom et le fait d'être aussi clinquant que gigantesque. Bien

que nous n'ayons pu encore faire l'essai de cette version électrifiée, notre petit doigt nous laisse croire que l'intérêt pour l'Escalade «traditionnel» restera très fort. Après tout, l'année dernière en Amérique du Nord, Cadillac écoulait deux fois et demie plus d'Escalade que ce que Lincoln vendait avec le Navigator, et cinq fois plus que Jeep et son Grand Wagoneer. Pour ce qui est des modèles à essence dont il est question ici, hors de question pour Cadillac de se faire damer le pion par Lincoln, qui rafraîchit son Navi-

gator cette année. Voilà pourquoi l'Escalade passe lui aussi au bistouri, avec une refonte de milieu de cycle qui lui fait le plus grand bien. Il s'agit d'un véhicule davantage en harmonie avec le reste de la gamme ». Malgré quelques modifications esthétiques, la robe extérieure ne change que très peu pour 2025. On note un repositionnement des phares, un remodelage des pare-chocs et un nouveau dessin pour les jantes et des feux arrière. Typique d'un changement de mi-parcours. Cela dit, la partie avant

modernisée est très réussie, surtout pour les déclinaisons Sport/V-Series où le chrome cède sa place à un habillage noir lustré. D'ailleurs, la majorité des acheteurs canadiens préfèrent cette esthétique, alors que les services de limousines favorisent plutôt les modèles Luxe. Toujours offert en version standard ou ESV (allongé de 384 mm), l'Escalade dérive des Chevrolet Tahoe/Suburban et GMC Yukon, qui proposent pour leur part une mécanique de base moins poussée que la sienne. C'est qu'ici, le moteur de

base est un V8 de 6,2 litres produisant 420 chevaux. «Éprouvé et agréable, nous avons enregistré une moyenne de consommation avoisinant les 14 L/100 km après un trajet de 2.800 km combinant ville et route. Une consommation considérable et un tantinet plus élevée que celle des Jeep et Lincoln concurrents, qui font appel à des 6 cylindres turbo-compressés. Malheureusement, Cadillac laisse cette année tomber cet atout précieux qu'était le moteur Duramax diesel offert en option. Un

6 cylindres en ligne avec lequel le couple abondant était livré à un régime plus bas, pour une consommation abaissée de 30 à 35%, mais qui au-delà de tout ça, proposait un rendement des plus agréables. Dommage. Cela dit, l'avantage de Cadillac face à la concurrence, c'est l'Escalade-V. Une bête dotée d'un compresseur volumétrique, portant la puissance à 682 chevaux. Une mécanique très amusante pour quelques accélérations en ligne droite et qui siffle aussi fort qu'un train, mais qui fait grimper la consommation à près de 20 l/100 km. Et malheureusement, les qualités dynamiques de cette version de l'Escalade ne s'améliorent que peu, à part un freinage plus efficace. Considérez donc l'Escalade pour ses qualités de base (confort, technologie et espace) et pas pour les performances ».

C'est sans surprise que l'Escalade 2025 voit la taille de son écran passer de 38 à 55 pouces, à l'image de son frère électrique. Un exercice nécessaire, encore une fois pour ne pas souffrir de la comparaison avec Lincoln, mais aussi parce que le précédent écran comportait plusieurs lacunes, incluant une qualité graphique inégale. Désormais, ce moniteur à l'ergonomie améliorée s'étend sur la pleine largeur du tableau de bord. S'ajoutent un écran inférieur pour les commandes de chauffage/climatisation, de même qu'un sélecteur de vitesses numérique en remplacement du précédent levier, qui occupait un précieux espace sur la console. Feu vert. Bon comportement routier, confort remarquable. Poste de conduite fort impressionnant. Produit à maturité (qualité et fiabilité), grand choix de versions. Feu rouge. Abandon du moteur diesel, consommation délirante (Escalade-V). Moteur V8 de moins en moins compétitif. Très convoité des voleurs (pour l'exportation).



Plaisir sans tabou dans les Grands lacs

Dans les pays de l'Est du continent, une pratique sexuelle consiste à solliciter le clitoris pour faire jaillir l'eau du sexe de la femme, et lui procurer du plaisir. Le documentaire *L'eau sacrée* plonge au cœur de l'intimité de ce rite ancestral. Il était une fois... Ainsi commencent les contes pour enfants. Ici, le conte s'adresse plutôt aux « grandes personnes ». Une légende qui contient un précieux secret qui se transmet dans le silence de la nuit, une pratique à laquelle les hommes - notamment les Rwandais - s'essaient lorsqu'ils se retrouvent en compagnie d'une petite amie ou épouse qu'ils s'apprêtent à « honorer ». Le documentaire d'Olivier Jourdain aborde très directement et simplement la question. De sexe et donc d'acte sexuel, et de ce que certain.e.s voudront nommer avec précision : éjaculation féminine, quand d'autres préféreront évoquer « les femmes fontaines ».

Alors cela vous tente? Il y en a à qui cela ne dit rien, mais il en y a qui ne rêvent que de ça et qui disent que sans cela, il n'y a plus de plaisir, encore moins de grand plaisir... Plongeons-nous dans ce mystère qui y est dévoilé, selon lequel le plaisir de la femme pendant l'acte sexuel s'exprimerait par le jaillissement d'une eau intime. Un jaillissement rendu possible par la pratique du kunyaza. C'est le nom rwandais donné à une pratique sexuelle trouvée dans la région des Grands lacs africains qui est destinée à faciliter l'orgasme féminin pendant les rapports



Cette histoire d'une Reine frustrée dont le mari était tout le temps parti et qui fit naître le lac Kivu. DR.

sexuels. Il vient du verbe kunyaara, signifiant « uriner ». Les Grands lacs, justement, car c'est de cette manière que l'un des plus célèbres d'entre-eux, le lac Kivu, aurait trouvé naissance. C'est en tout cas ce que raconte la légende. L'histoire d'une reine tellement frustrée par l'absence de son roi et guerrier de mari, menant bataille sur le front, qu'elle fait appel à son serviteur. Celui-ci pétri de peur, tremble de tout son corps, parce que menacé d'être exécuté s'il ne... s'exécute pas mais il n'ose pas pénétrer sa souveraine. Pendant leur corps à corps, de ce frottement, de ce tremblement et des vibrations jamais ressenties jusqu'alors par la reine vont naître cette explosion aqueuse, si abondante qu'elle sera la source du Kivu. Le mythe de l'eau sacrée était né. C'est en 2009 qu'Olivier Jourdain entend pour la première fois cette histoire. Le réalisateur belge se trouve à Kigali à l'occasion d'un tournage pour l'ONG Afrique en marche. Un matin, il découvre dans la rue, un matelas

inondé d'eau en train de sécher au soleil. Cette vision l'interpelle. Son propriétaire, pas peu fier, se fait une joie de lui raconter les bienfaits du kunyaza. L'idée lui vient alors de mener l'enquête. Pas si étonnant peut-être quand on porte le nom d'un fleuve... « Il y a une culture de la sexualité au Rwanda, en tout cas autour de ce plaisir féminin. C'est une manière différente de parler d'un pays, et cela renvoie en miroir, aux la manière de parler de sexualité librement. Est-ce qu'on est si ouvert que ça finalement ? C'est plutôt une réflexion sur le plaisir en général », confie Olivier Jourdain sur le plateau du JTA. Qui mieux qu'une héroïne au charisme indéniable pour le guider dans cette quête ? Olivier Jourdain la trouve en la personne de Vestine Dusabe, sexologue et animatrice radio. Dans son émission diffusée sur les ondes de la très populaire Flash FM, elle écoute les confidences des auditrices et auditeurs. On y parle ouvertement du plaisir sexuel, et donc du kunyaza.

À son lancement, en 2000, son émission n'était pas du goût des autorités. « Nous avons eu un vrai conflit, car le gouvernement estimait que dans notre culture, on ne parle pas de ces choses-là, ou encore que des enfants risquaient de l'entendre. Ce n'est plus le cas aujourd'hui : l'émission a même été primée ! » confie-t-elle à un magazine à l'occasion de la sortie du documentaire.

ÇA EXISTE AU CONGO AUSSI. Du kunyaza, l'animatrice en fait une sorte de mission « divine ». Ainsi, on la suit porter la bonne parole dans les contrées rwandaises. Ce qui donne une scène difficilement imaginable sous d'autres cieux. La truculente jeune femme anime une réunion publique à laquelle assistent villageois.es, tout âge confondu. Vestine Dusabe interpelle chacun.e sur sa sexualité. « Qui a eu un orgasme ? Qui ici donne du plaisir à son épouse ? Qui sait faire le kunyaza ? Toi, là, tu sais le faire? Comment fais-tu? Montre-moi! », lance l'animatrice,

tout sourire, en recommandant au préalable d'écarter les enfants. Silence de l'auditoire, sourires gênés des mamys et papys, grimaces entendues de jeunes femmes... Imaginez un peu cette scène dans l'Amérique de Trump ! On apprend donc que le kunyaza et l'éjaculation féminine font partie intégrante de la tradition rwandaise. Et que cette eau est signe de fertilité, d'épanouissement et ... de bonheur conjugal. « Un kunyaza réussi provoque un jet, témoigne un partisan de cette technique. Certaines femmes s'épanouissent au point de pousser des cris qui font sourire tout le voisinage. Les amants sont parfois comblés quand le liquide dessine un cœur sur leur lit d'amour. » On comprend aussi que cette pratique du sexe « à la rwandaise » est un motif de fierté et de plaisanterie entre copains de virées nocturnes. Dans le film, plusieurs intervenants masculins s'amuse d'ailleurs à reproduire avec leur bouche et leurs mains le rythme des

vibrations du kunyaza, à la manière de percussions de plus en plus puissantes et rapides. Du côté des femmes, peu en parlent ouvertement devant des hommes, ce qui rend d'autant plus exceptionnels les témoignages recueillis dans ce film. Exceptionnel encore, ce moment où l'on entre dans l'intimité de la chambre d'un couple, filmé en train d'écouter l'émission de Vestine Dusabe. Si l'homme ricane et prend avec légèreté les propos qu'il entend, la femme, elle, en profite pour passer des messages: « Certaines femmes n'auront jamais d'eau. D'autres sont bloquées car elles sont fâchées. (...) Tu peux être fâchée à cause du travail. Quand le mari rentre, tu n'as pas envie de lui ». Entre elles, les femmes et jeunes filles évoquent aussi une autre pratique rituelle, le Gukuna. Cette coutume consiste en une série de massages réciproques et intimes entre filles pour étirer progressivement les petites lèvres vaginales. « C'est comme traire dou-

cement une vache », explique une adolescente dans le documentaire, face à une camarade d'internat, visiblement plutôt incrédule.

Un article d'un site d'information explique que « l'étiement des petites lèvres commence avant que la fille ne puisse voir ses premières menstruations. C'est ainsi que certaines filles y sont initiées autour de l'âge de 12 ou 13 ans pour éviter qu'elles ne souffrent davantage si cela se fait à l'âge adulte. » Cette pratique, qui existe aussi au Congo, est aujourd'hui de plus en plus perçue comme archaïque, et ne serait quasiment plus usitée dans les grandes villes.

« Les us et coutumes traditionnelles de mariage étaient si profondément ancrées dans la conscience populaire au point qu'une jeune fille qui allait se marier sans avoir étiré ses parties sexuelles se faisait renvoyer par son mari et le divorce était ainsi consommé », explique un spécialiste de l'éducation sexuelle. Olivier Jourdain a pu filmer une séquence où l'on voit un groupe de jeunes femmes, cachées derrière un pagne, en train d'enseigner la technique du Gukuna. Mais au-delà de la découverte, ou non, de ces pratiques ancestrales, livrées ici sans tabou, le documentaire nous offre aussi une pause, magique, pour ne pas dire sacrée. Lors d'une soirée dansante, animée par l'incontournable Vestine Dusabe, femmes et hommes vont chacun leur tour tenter de reconnaître sa/son compagnon de vie en se touchant les mains, les yeux bandés. « La vie à deux n'est pas facile. On peut se faire du mal. Mais tout peut s'arranger. De simples détails peuvent parfois briser un couple. Ça ne devrait pas arriver s'il y a de l'amour », proclame au micro la sexologue.

ISABELLE MOURGERE

Nul ne sait où va aller cette guerre

Sans aucun doute, nul ne sait vraiment où cette guerre Iran-États-Unis-Israël - va mener le monde. Nul ne sait quand interviendra la réouverture du détroit d'Ormuz, dont la fermeture menace tant l'économie et la vie tout court.

Est-ce un piège pour Donald Trump ? L'Iran a-t-elle gagné cette guerre ? Le puissant président américain est-il désormais trop affaibli malgré sa puissante armada qu'il a déployée au Moyen Orient ? Donald Trump a qualifié dimanche soir 10 mai sur son réseau Truth Social de «totale-ment inacceptable» la réponse iranienne à la proposition de Washington destinée à mettre fin à la guerre quand Téhéran a dénoncé des « demandes excessives », des « exigences déraisonnables » qui équivalaient à une capitulation, a rapporté la presse officielle iranienne. L'Iran a répondu à la proposition américaine visant à mettre fin au conflit via le médiateur pakistanais. Le pays des Mollah menaçait un peu plus tôt de s'en prendre à des intérêts américains au Moyen-Orient après des frappes américaines contre deux de ses pétroliers.

Selon la télévision publique iranienne, la réponse de Téhéran est centrée sur « la fin de la guerre et la sécurité maritime ». Plus d'un mois après le début de la trêve entre les deux belligérants, les espoirs de règlement semblent nébuleux. Donald Trump a brutalement rejeté, dimanche 10 mai, la réponse de l'Iran aux propositions américaines pour mettre fin à la guerre, agitant à nouveau la menace face à Téhéran, accusé d'avoir pris pour cible ses voisins du Golfe.

« Je viens de lire la réponse des soi-disant «représentants» de l'Iran. Je ne l'aime pas - C'EST TOTALEMENT INACCEPTABLE ! », a écrit en lettres capitales le président américain dans un bref message sur son réseau Truth Social. La télévision publique iranienne s'est bornée à rapporter que la réponse de Téhéran, transmise via le médiateur pakistanais, était « axée sur la fin de la guerre (...) sur tous les fronts, en particulier au Liban, et sur la garantie de la sécurité de la navigation maritime ». D'après le Wall Street Journal (WSJ), qui cite des sources proches du dossier, la proposition de Téhéran prévoit une réouverture graduelle du détroit d'Or-



Donald Trump accueilli en grande pompe en 2017 par son homologue Xi Jinping. DR.

muze, que l'Iran bloque depuis le début des hostilités le 28 février, et une levée simultanée du blocus des ports iraniens par la marine américaine. Selon le quotidien américain, Téhéran serait également prêt à « diluer » une partie de son uranium enrichi et à envoyer le reste dans un « pays tiers ». Washington et de nombreux pays soupçonnent Téhéran de vouloir se doter de l'arme atomique via l'enrichissement de l'uranium, ce qu'il dément, défendant son droit au nucléaire civil.

UNE FIN HYPOTHÉTIQUE DU CONFLIT.

« Il reste encore des matières nucléaires - de l'uranium enrichi - qui doivent être retirées d'Iran » et « des sites d'enrichissement à démanteler », a affirmé plus tôt dimanche le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu à la chaîne américaine CBS. La guerre « a permis d'accomplir beaucoup de choses, mais elle n'est pas finie », a-t-il averti. Dans cette interview, Benjamin Netanyahu a fait part de sa détermination à récupérer l'uranium iranien. Dans un entretien enregistré plus tôt dans la semaine et diffusé dimanche, Donald Trump avait laissé entendre que l'armée américaine pourrait rester « deux semaines supplémentaires et frapper toutes les cibles » identifiées, pour apporter une « touche finale »

à son offensive. Dans le Golfe, le détroit d'Ormuz, par lequel transite en temps normal un cinquième du pétrole consommé dans le monde, continue de faire l'objet d'un bras de fer entre Washington et Téhéran, et de nouvelles attaques ont été signalées.

Au Qatar, un vraquier en provenance d'Abou Dhabi a été visé par un drone dans les eaux territoriales, avant de poursuivre son trajet, selon le ministère de la Défense.

L'agence de presse iranienne Fars a affirmé qu'il « battait pavillon américain et appartenait aux États-Unis », sans dire explicitement que l'Iran l'avait visé. D'autres pays ont été ciblés par des drones : le Koweït n'en a pas précisé la provenance, mais Abou Dhabi a directement accusé Téhéran.

Dès le déclenchement de la guerre par Israël et les États-Unis, les monarchies du Golfe, alliées de Washington, avaient fait l'objet de frappes iraniennes. Ces attaques interviennent deux jours après que l'armée américaine a visé deux pétroliers iraniens dans le golfe d'Oman, voie d'accès au stratégique détroit d'Ormuz.

« Notre retenue est terminée », a averti Ebrahim Rezaei, porte-parole de la commission de sécurité nationale du Parlement iranien. « Toute attaque contre nos navires déclenchera une riposte iranienne forte et décisive contre les navires et les bases » des États-Unis.

« Nous ne courberons jamais la tête devant l'ennemi, et s'il est question de dialogue ou de négociation, cela ne signifie ni capitulation, ni recul », a de son côté écrit sur X le président Massoud Pezeshkian. Le porte-parole du ministère iranien des Affaires étrangères Esmail Baghaei a affirmé lors d'une conférence de presse que les États-Unis continuent d'avoir des « exigences déraisonnables », ajoutant que la réponse de l'Iran à la proposition de Trump, que Téhéran a envoyée dimanche au Pakistan, « n'était pas excessive ».

Il a par ailleurs affirmé que la proposition iranienne de mettre fin à la guerre avec les États-Unis et de rouvrir le détroit d'Ormuz était une demande « légitime ». « La seule chose que nous avons exigée, ce sont les droits légitimes de l'Iran », a déclaré Esmail Baghaei. Téhéran réclame notamment « la fin de la guerre dans la région », la levée du blocus américain des ports iraniens et « la libération des avoirs appartenant au peuple iranien, qui sont injustement bloqués depuis des années », a-t-il ajouté. « Chaque fois que nous serons contraints de combattre, nous combattrons, et chaque fois qu'une opportunité diplomatique se présentera, nous la saisirons », a poursuivi le porte-parole du ministère iranien des Affaires étrangères. Cependant, un accord entre Américains et Iraniens reste pour l'heure très hypothétique,

estime Danny Citrinowicz, analyste en sécurité et ancien expert des services de renseignement israéliens, spécialiste de l'Iran. « La perspective d'un accord négocié avec l'Iran, du moins dans les conditions actuelles, est quasi inexistante », a-t-il écrit sur X. Alors que la quasi paralysie du détroit d'Ormuz fait flamber les cours du pétrole, la Russie, l'Arabie saoudite et six autres membres de l'Opep, ont annoncé une nouvelle hausse de leurs quotas de production à partir de mai. Mais cela n'a pas empêché les marchés du pétrole d'ouvrir une nouvelle fois en hausse lundi matin.

Reste qu'il faut certainement attendre la visite en Chine de Donald Trump et sa rencontre avec le président chinois Xi Jinping pour savoir si le président américain finira par s'incliner devant le régime iranien si proche du pouvoir de Pékin.

avec AGENCES ■

Le journal Le Soft International est une publication de droit étranger, propriété de FINANCE PRESS GROUP en sigle FINPRESS Groupe, FPG.

FINANCE PRESS GROUP
RCCM
KIN/RCCM/15-A-27926
Id. Nat.
01-93-N00932M

Le Soft International
Global site
lesoftonline.net
lesoft.be
Kin's
kin-s.net
LeSoftConcept
LeWebSoftConstruct
InterCongoPrinters
RadioTéléAction
Masimanimba
Grand Bandundu
info@lesoft.be
SIP-AFRIMAGES
B-1410 Belgique.
Tél 00-32-488205666.
Fax 00-322-3548978.
eFax 00-1-707-313-3691

DIRECTEUR GÉNÉRAL.
Yerkis Muzama Muzinga.
Phone +243-818371479.

Directeur associé
Yves Soda.

RÉDACTION.
T. Matotu
D. Dadei
Alunga Mbuwa.

DIRECTION COMMERCIALE.
Phone +243-818371479.

Directeur de la publication.
Mankana Makasi.
AMP Agences et Messageries de la Presse Belge. Accords spéciaux.
Trends. Trends, Tendances. Le Vif/L'Express. Knack.
© Copyright 2026 FINPRESS.
Imprimé à Kinshasa
InterCongoPrinters

Autorisation de diffusion en R-DC.
M-CM/LMO/0321/MIN/08 datée 13 janvier 2008.

